

Rapport d'activité

Direction de l'économie
et de l'emploi

—

2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Evénements particuliers	9
1.2	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	9
1.2.2	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	9
1.2.3	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)	9
1.2.4	Comité gouvernemental de la HES-SO	9
1.3	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	10
1.4	Affaires contentieuses	10
1.5	Législation	11
1.5.1	Lois et décrets	11
1.5.2	Ordonnances et règlements	11
1.6	Tourisme	11
1.6.1	Bilan touristique	11
1.6.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	12
1.6.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	14
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	14
2.1	Activités	14
2.1.1	Sommaire	14
2.1.2	Promotion économique et implantation d'entreprises	15
2.1.3	Nouvelle Politique Régionale	16
2.1.4	Politique économique	16
2.1.5	Organes de soutien	17
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	19
2.2.1	Soutien aux entreprises	19
2.2.2	Emplois annoncés en 2016 et effectivement créés à fin 2021	21
3	Service public de l'emploi (SPE)	21
3.1	Activités	21
3.2	Section chômage	22
3.2.1	Assurance-chômage	22

3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	22
3.2.3	Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)	22
3.2.4	Médiation	23
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	24
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	24
3.3	Section Marché du travail	24
3.3.1	Inspection du travail	24
3.3.2	Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)	25
3.3.3	Lutte contre le travail au noir	26
3.3.4	Placement privé et location de services	26
3.3.5	Observatoire du marché du travail	26
3.3.6	Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT)	27
3.3.7	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	27
3.4	Section juridique	27
3.4.1	Décisions en première instance	27
3.4.2	Décisions en deuxième instance	27
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	27
3.4.4	Réduction de l'horaire de travail (RHT)	27
3.5	Section Organisation et support	28
3.5.1	Statistiques	28
3.5.2	Informatique	28
3.5.3	Logistique	28
3.5.4	Communication et traduction	29
3.5.5	Projets	29
3.6	Finance et controlling	29
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	29
4.1	Activités	29
4.2	Activités courantes	30
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	30
4.3.1	Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)	30
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	30
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	30
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	30
4.3.5	Indemnités versées	30
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	31
5	Service du registre du commerce (SRC)	31
5.1	Activités	31

5.1.1	Activités courantes	31
5.1.2	Evénements particuliers	31
5.2	Statistiques	31
5.2.1	Etat des sociétés actives	31
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	32
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	32
5.3	Collaborations intercantionales	32
5.4	Affaires contentieuses	33
6	Service de l'énergie (SdE)	33
6.1	Activités	33
6.1.1	Généralités	33
6.1.2	Activités courantes	33
6.1.3	Projets en cours	34
6.2	Formation	34
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnels	34
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	34
6.3	Procédures d'autorisation de construire	34
6.3.1	Demandes de permis de construire	34
6.3.2	Préavis PAL/PAD	35
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	35
6.3.4	Gaz naturel	35
6.3.5	Ligne haute tension	35
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	35
6.5	Collaborations intercantionales	36
6.6	Législation	36
7	Service de la Statistique (SStat)	37
7.1	Activités	37
7.1.1	Collecte de données	37
7.1.2	Exploitation des données	37
7.1.3	Diffusion des résultats	38
7.1.4	Conseils	38
7.2	Projets et événements particuliers	38
7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	39
8	Service du logement (SLog)	39
8.1	Activités	39
8.1.1	Marché du logement	39

8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	40
8.1.3	Suivi des aides octroyées	41
8.1.4	Réserves de terrains	41
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	41
8.1.6	Commission cantonale du logement	41
8.1.7	Collaborations intercantionales	41
8.1.8	Affaires contentieuses	41
8.1.9	Politique du logement	41
8.1.10	Forum du logement	42
8.1.11	Observatoire du logement et de l'immobilier	42
8.1.12	Politique d'information	42
8.1.13	Crise du coronavirus COVID-19 / SLOG	42
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	43
9.1	Activités	43
9.2	Evénements particuliers	44
9.2.1	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	44
9.2.2	Préapprentissage d'intégration (PAI)	44
9.2.3	Procédures de qualification 2021	44
9.3	Formation	44
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	44
9.3.2	Enseignement professionnel	45
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	45
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	46
9.3.5	Ecole des Métiers Fribourg (EMF)	46
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	46
9.3.7	Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	47
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon	47
9.3.9	Cours interentreprises (CIE)	48
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	48
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	49
9.4	Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)	49
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	50
10.1	Activités	50
10.2	Organes	50
10.2.1	Conseil de la HES-SO//FR	50
10.2.2	Comité de direction HES-SO//FR	51
10.2.3	Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR	51

10.3	Étudiant-e-s	51
10.3.1	Nombre et évolution	51
10.4	Évènements marquants	52
11	Etat du personnel (SPO)	54

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

Secrétaire général adjoint : David Th. Augustin Sansonnens

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

La pandémie Covid-19 a continué à fortement impacter les activités de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et de ses services durant l'année 2021. A ce titre, il faut notamment mentionner que la gestion de l'indemnisation des entreprises sur la base de l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (OMECR COVID-19) a mobilisé d'importants moyens. Ainsi ce ne sont pas moins de 1500 dossiers qui ont été traités par les deux cellules chargées de cette gestion (procédure ordinaire et allégée), pour des montants décaissés à hauteur de 82 millions de francs. La pandémie a également nécessité la mobilisation des collaborateurs-trices de la DEE dans le cadre de l'adaptation des bases légales relatives non seulement aux aides financières accordées aux entreprises, mais également à celles octroyées en application du plan de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg, adopté par le Grand Conseil en octobre 2020. Enfin, la DEE a répondu à de nombreuses sollicitations, en particulier dans le cadre des consultations urgentes de la Confédération sur l'instauration, la modification ou la suppression des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Même si, comme relevé ci-dessus, la pandémie a très fortement influencé l'activité de la Direction en 2021, celle-ci n'en a pas moins poursuivi ses travaux usuels et mené à bien plusieurs projets importants. Ces travaux ont notamment abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, du décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA (25 millions de francs). Ce décret ayant fait l'objet d'un référendum parlementaire financier, l'augmentation de la participation de l'Etat à la société susmentionnée a finalement été acceptée par le peuple en votation du 13 juin 2021. Durant l'année écoulée, le Grand Conseil a également accepté un projet important pour la direction, soit la révision complète de la loi sur le tourisme. Initiée depuis plusieurs années, cette révision intègre une refonte complète de l'organisation des acteurs du tourisme fribourgeois, ainsi qu'une adaptation importante des règles relatives aux aides accordées pour la construction, le renouvellement et l'entretien des infrastructures et équipements touristiques par le Fonds d'équipement touristique (FET). Enfin, le parlement cantonal a également accepté, en session de novembre 2021, le décret relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Avec ce décret, la Direction de l'économie et de l'emploi a parachevé la mise sur pied de l'ECPF, telle que voulue par la loi sur la politique foncière active (LPFA). Ce décret faisant l'objet d'un référendum financier obligatoire en raison des 43 millions de francs mis en jeu (valeur des sites : 37 millions de francs ; dotation en capital : 6 millions de francs), le peuple sera amené, courant 2022, à le valider en votation populaire.

D'autres travaux importants ont également débuté, notamment dans le domaine juridique, avec le lancement des projets visant, en 2022, à réviser totalement la loi sur la formation professionnelle (LFP), notamment dans le domaine de la formation continue, la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale/Fribourg (LHES-SO//FR ; révision partielle concernant l'utilisation des fonds de Ra&D), la loi sur la statistique cantonale (LStat ; mise à niveau), la loi sur le Service du registre du commerce (LSRC ; mise à niveau), ainsi la loi sur la prévention des accidents de chantiers (nouvelle).

1.1.2 Evénements particuliers

Au chapitre des événements particuliers, il faut tout d'abord relever que la Direction de l'économie et de l'emploi a dû pallier, en 2021, le départ de deux de ses chefs de service. En effet, Messieurs Pierre Caille (Service de la statistique) et Dominique Schmutz (Caisse publique de chômage) ont pu, au cours de l'année précitée, bénéficier d'une retraite amplement méritée. Ils ont été remplacés par Messieurs Thomas Christin, respectivement Philippe Ettlin, nommés chefs des services précités. Vacant depuis plusieurs mois, le poste de cheffe du service du registre du commerce a également été repourvu au mois de juin, en la personne de Madame Nadège Bosson, préposée.

L'année 2021 a également marqué la forte implication de la direction, par sa représentation dans la société Agy Expo SA propriétaire de Forum Fribourg, dans le but d'assurer le maintien de l'exploitation de ce centre d'exposition et de congrès, suite à la faillite de la société Expo Centre SA, ancienne exploitante.

La Direction de l'économie et de l'emploi a également finalisé le projet en vue de l'augmentation de la capacité et de la mise en conformité du laboratoire de chimie industrielle de la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR). Les travaux, devisés à hauteur d'environ 5 millions de francs, pourront débuter courant 2022. Durant cette même année, le Grand Conseil sera également appelé à se prononcer sur le décret relatif au subventionnement, à hauteur de près de 22 millions de francs, de la construction d'un nouveau bâtiment par l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC), à Villaz-Saint-Pierre, pour l'organisation des cours interentreprises, adopté en septembre 2021 par le Conseil d'Etat.

1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

En 2021, l'assemblée générale de la CDEP a siégé à deux reprises, le comité à deux reprises et le groupe de travail s'est réuni une fois.

Ces instances ont traité notamment :

- > des systèmes cantonaux de mise en œuvre des cas de rigueur ;
- > de la promotion de la place économique suisse ;
- > de la politique du logement ;
- > du Train de mesures en faveur des médias ;
- > des principaux axes actuels de la Politique du tourisme de la Confédération.

1.2.2 Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

L'assemblée générale de la CDEP-SO s'est réunie à deux reprises en 2021, alors que le comité a tenu trois séances. Ces instances ont notamment traité :

- > du financement des mesures pour le cas de rigueur
- > de l'Accord de Reconnaissance Mutuelle (ARM) Suisse-UE
- > de la Lex Koller

1.2.3 Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé deux fois en 2021, alors que le comité a tenu sept séances.

Ces instances ont traité notamment :

- > de la révision totale de la loi sur le CO₂ ;
- > de la révision de la loi sur l'énergie ;
- > des perspectives énergétiques 2050+.

1.2.4 Comité gouvernemental de la HES-SO

En 2021, le Comité gouvernemental de la HES-SO a tenu quatre séances de travail.

Durant ces séances, le comité a traité notamment des questions suivantes :

- > de la Convention d'objectifs 2021-2024 ;
- > du bouclage financier final 2020 ;
- > de l'exemption des tests de régulation pour les candidat-e-s à certains programmes ;
- > de l'opportunité d'élaborer un règlement d'application de la Convention intercantonale ;
- > du Budget final 2022.

1.3 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2021, 15 décisions, soit :

- > 2 décisions accordant l'autorisation ;
- > 8 décisions constatant le non-assujettissement ;
- > 4 radiations de charges ;
- > 1 transfert de siège ;

Les deux décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 let. d de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 let. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 let. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 2 logements de vacances :

Secteur	
Veveyse	0
Vallée de la Jogne et Berra	0
Intyamon	0
Singine	0
Bulle	0
Val-de-Charmey	2

1.4 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2021 est la suivante :

Recours déposés	29
Recours traités	30
Dont :	
Admis	3
Partiellement admis	1
Rejetés	11
Recours sans objet ou retrait du recours	15
Irrecevables	0
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2022	10

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

- > Décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, du 12.02.2021 (ROF 2021_022)
- > Loi sur le tourisme (LT), du 08.10.2021 /ROF 2021_123)

1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance abrogeant l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les employé-e-s des établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, du 06.01.2021 (ROF 2021_002)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement pour les établissements contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus, du 13.01.2021 (ROF 2021_004)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus (« Bars, discothèques et restaurants »), du 13.01.2021 (ROF 2021_005)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 08.02.2021 (ROF 2021_015)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine des médias, du 09.03.2021 (ROF 2021_032)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 16.03.2021 (ROF 2021_037)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance pour le soutien à la relance du commerce local, du 20.04.2021 (ROF 2021_047)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (4e modification), du 04.05.2021 (ROF 2021_049)
- > Ordonnance sur les mesures en lien avec le coronavirus concernant les manifestations publiques (OMMP COVID-19), du 26.05.2021 (ROF 2021_062)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (5e modification), du 28.06.2021 (ROF 2021_074)
- > Ordonnance modifiant le règlement sur l'emploi et le marché du travail (suppression des inscriptions au chômage dans les communes), du 28.06.2021 (ROF 2021_085)
- > Ordonnance indiquant les effectifs au 31 décembre 2020 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg, du 24.08.2021 (ROF 2021_096)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 31.08.2021 (ROF 2021_101)
- > Ordonnance d'exécution du plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus par un soutien aux établissements publics de restauration (OPRR COVID-19), du 12.10.2021 (ROF 2021_128)
- > Modification des statuts de l'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC), du 16.06.2021 (ROF 2021_174)
- > Ordonnance modifiant l'ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur, du 21.12.2021 (ROF 2021_190)
- > Règlement sur le tourisme (RT), du 07.12.2021 (ROF 2021_191)

1.6 Tourisme

1.6.1 Bilan touristique

Après un début d'année sous le signe de la pandémie, le tourisme reprend des couleurs à l'arrivée du printemps. Les nuitées progressent dans les Préalpes et la région des Lacs de manière réjouissante et ceci même jusqu'à fin octobre. Les Helvètes restent fidèles à leur pays.

Le bilan global 2021 de Fribourg Région affiche une augmentation de 9,1 % pour atteindre 1 616 812 nuitées. L'hôtellerie enregistre une hausse de 31,6 %, pour un total de 396 529 nuitées. Au niveau de la parahôtellerie, l'excellent résultat des chambres d'hôtes et des campings contraste avec les hébergements collectifs souffrant encore de l'absence de clientèle groupes.

Contraintes sanitaires, suppression d'événements et absence de clientèle étrangère impactent sur la fréquentation des attractions touristiques. Plus représentatif de la situation avant pandémie, le comparatif entre 2019 et 2021 se présente comme suit : la Maison Cailler (-44%), le Papiliorama (-16 %), Les Bains de la Gruyère (-38 %), le Château de Gruyères (-28 %) et La Maison du Gruyère (-56 %) :

Principale part de marché, la clientèle suisse se maintient à un haut niveau à 80,3 %. Les nuitées des marchés de proximité affichent une hausse bienvenue à l'image de la France (+6,7 %) et de l'Allemagne (+4,5 %).

1.6.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Malgré les effets de la pandémie, l'année touristique fribourgeoise 2021 se jalonne de nombreuses réalisations et de la poursuite de projets stratégiques d'envergure. Les campagnes promotionnelles réalisées avec les partenaires et prestataires touristiques du canton bénéficient notamment du soutien du plan de relance et de Fribourgissima.

Au niveau institutionnel, il convient de mentionner :

- > l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur le tourisme (LT) le 8 octobre 2021 avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2022 et une adaptation des tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2023 ;
- > la validation des membres de l'UFT par voie électronique des objets statutaires liés à l'exercice 2020 soumis en principe à l'Assemblée générale, annulée pour la 2e année consécutive pour cause de restrictions sanitaires ;
- > la 1re année d'activité de la Commission marketing et promotion touristique réunissant les associations faîtières liées à la branche touristique, les représentants des régions et l'UFT ;
- > dans le cadre du plan de relance lié à la pandémie, l'octroi de prêts en faveur de l'UFT et des Organisations touristiques régionales (OTR) auxquels trois organismes ont eu recours ;
- > l'adoption par le Comité de l'UFT d'un nouveau règlement interne du personnel, issu de la réflexion d'un groupe de travail intégrant trois collaboratrices, deux représentants de la Direction et deux membres du Comité ;
- > la mise en place de trois projets dans le cadre de FIT'NG 2021 : l'utilisation d'un système de comptabilité analytique par l'UFT et l'OTR de Romont, organismes touristiques pilotes – l'élaboration d'une stratégie marketing et communication – la réflexion sur la création d'un centre de services partagés comprenant des activités de support administratif ;
- > la mise à disposition des hébergeurs de la plateforme CheckIn-FR et la recherche de solutions pour certaines interfaces dépendant des systèmes de gestion des hôtels (PMS) ;
- > l'envoi en collaboration avec Remontées Mécaniques Alpes Fribourgeoises (RMAF) à 7000 résidents secondaires de deux bons aller-retour sur les installations, valables durant l'été ;
- > le dépôt auprès d'Innotour du projet « Entrepôt de données » devant automatiser les processus de récolte et de visualisation des données ;
- > la tenue de la rencontre PROtourism le 7 octobre à Bluefactory proposant 4 workshops sur le thème de la durabilité ;
- > la remise à 790 acteurs du tourisme fribourgeois du Pass PRO leur permettant d'accéder à 70 offres gratuites ;
- > l'organisation pour la 1re fois d'une « Soirée des membres » avec la présentation de trois projets touristiques d'avenir et la prestation musicale des Cadets de la Concordia ;
- > l'obtention du label « Swisstainable niveau I » liée à la mise en œuvre de trois mesures internes : bilan CO₂, plan de mobilité et intégration d'une rubrique relative au tourisme durable sur le site de l'UFT ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > la collaboration active de la direction de l'UFT dans la mise en place des mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme comme la facilitation de l'accès de l'aide aux cas de rigueur ou le parapluie de protection en cas d'annulation de manifestations ;

- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit de l'ensemble des sociétés de développement du canton, soit dix-sept entités ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région ayant connu, en raison de la pandémie, une fréquentation record sur les chemins pédestres du canton ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal – fort de 1800 kilomètres – assurés par le Service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs bénévoles s'activant avec passion dans leurs tâches de préservation de la qualité des sentiers ;
- > la promotion du réseau pédestre au travers de la plateforme de l'UFT et de ses destinations, ainsi que grâce à SuisseRando et SuisseMobile ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers – soit environ 700 kilomètres, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du Canton ;
- > le lancement le 12 juillet à La Berra du projet de création d'un réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT) bénéficiant du soutien de la NPR et du plan de relance de l'économie fribourgeoise lié à la pandémie.

Au niveau marketing, les actions se concentrent en priorité sur le marché suisse :

- > le lancement au printemps d'une campagne de promotion commune des partenaires touristiques sous le thème « Ensemble – pour de vrai ! », soutenue par le plan de relance du Canton ;
- > la mise sur pied de la campagne « Automne et saveurs » en partenariat avec Terroir Fribourg et au bénéfice du soutien de la NPR – 100 % digitale et labellisée Carbon Fri ;
- > le lancement de l'étude sur les besoins et comportements des visiteurs dont le rapport final est attendu en février 2022 ;
- > la réflexion entreprise sur les Espaces Fribourg Région situés dans les restoroutes de La Gruyère et Rose de la Broye ainsi que sur les panneaux touristiques situés en bordure des autoroutes ;
- > l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles ciblé et adapté à la situation de la Covid en Suisse, Allemagne, France et Espagne ; cela, en coordination avec les Organisations touristiques régionales (OTR), mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et Jura & Trois Lacs (J3L) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing touristique coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005, en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales (Association régionale du Lac, Estavayer-le-Lac/Payerne Tourisme, Fribourg Tourisme et Région, La Gruyère Tourisme, OT Châtel-St-Denis et la Région, OT de Romont et sa région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises et ce malgré la pandémie, de 22 représentants de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, de France, d'Allemagne et d'Espagne – pour un total de 119 articles influencés par l'UFT ;
- > la gestion, le développement et la mise en ligne (à la mi-décembre) d'un nouveau site web unifié pour l'UFT et les 7 OTR, faisant appel à un CMS open source et une nouvelle base de données avec pour objectif d'améliorer le contenu et le référencement ;
- > la priorité mise sur les réseaux sociaux avec la gestion de la page Facebook de Fribourg Région, page comprenant la plus grande communauté du canton avec plus de 115 000 abonnés, du compte Instagram et ses 28 700 abonnés ainsi que le compte Twitter et la page LinkedIn Fribourg Région ;
- > la diffusion de 75 vidéos dont un certain nombre réalisé en collaboration avec Terroir Fribourg et les OTR ;
- > l'édition et la diffusion de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, comme la carte Highlights Fribourg Région, la carte panoramique, les très appréciées pocket cards été et hiver, ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing touristique coordonné en faveur de la promotion touristique régionale a permis de poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton

et l'amélioration de la qualité de l'information et de l'accueil. Malgré l'impact de la pandémie sur les nuitées, le produit de la taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations en faveur des hôtes a enregistré une hausse de 7,8 %, se montant ainsi à 2,03 millions de francs.

1.6.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg – qui présentait, au 31 décembre 2021, un actif de plus de 4,8 millions de francs – a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a confirmé, à hauteur de quelque 350 230 francs, les engagements pluriannuels antérieurs. Il a également validé le versement de l'aide extraordinaire de 358 680 francs à Télégruyère SA pour le renouvellement des commandes et appareillages électriques de la télécabine de Charmey. Les travaux liés au funiculaire de Moléson seront effectués en 2022. Des aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) ont été octroyées aux bénéficiaires suivants :

- > Bildungs- und Gesundheitszentrum, Schwarzsee : construction de chambres et salles de séminaires ;
- > Restaurant & Hotel Ringmauer, Morat : rénovation des chambres de l'hôtel ;
- > Hôtel Hacienda / My Hotel, Givisiez : construction de salles de séminaires et nouveau restaurant ;
- > Chalet du Soldat/Soldatenhaus, Jaun : travaux sur l'approvisionnement et l'écoulement de l'eau, création d'une STEP.

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 avril 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans le domaine du tourisme, une contribution exceptionnelle de l'Etat a été accordée au FET à hauteur de 5 000 000 francs, sous la forme d'une aide ordinaire et d'un assouplissement des conditions d'octroi. A ce titre, 1 027 532 francs ont été versés en 2021 à 65 prestataires touristiques dans le domaine de l'hôtellerie et de la parahôtellerie principalement.

La nouvelle plateforme www.fet-tff.ch permet le traitement rapide des dossiers Covid et est utilisée également pour le dépôt des dossiers auprès du FET.

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jerry Krattiger

2.1 Activités

2.1.1 Sommaire

L'économie fribourgeoise a fait preuve d'une bonne capacité de résilience face à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie. Comme l'année précédente, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a été fortement impliquée dans la gestion de la crise. Malgré une année 2021 compliquée qui aura accéléré la transformation digitale au niveau de l'équipe et de ses clients, la PromFR a mené avec succès ses activités et ses mandats usuels de soutien à la création, implantation et développements des entreprises et ses activités en lien avec la Nouvelle Politique Régionale (NPR).

Un arsenal de mesures diversifiées et efficaces pour faire face à la pandémie

Durant les 18 mois de la crise, plus de 1 milliard de francs ont été injectés dans l'économie cantonale soit à titre de prêts ou de contributions à fonds perdus. Ceci représente 5 % du PIB du canton et aura pris des formes aussi variées que les prêts COVID, les RHT, les cas de rigueur, les soutiens aux baux ainsi que des contributions définies dans le plan de relance avec des mesures de soutien à l'innovation, la digitalisation, les COVID Service Pack ou encore le

coaching des entreprises. Des programmes avec des effets de levier considérables tels que les bons d'achats de Kariyon ont boosté la consommation locale et l'économie de proximité.

Le canton a mis en place en commun avec la Confédération un paquet important de mesures diversifiées et efficaces qui ont permis aux entreprises de pouvoir amortir l'effet de la pandémie. L'Etat a assuré tout au long de cette crise une présence et une aide constante et pragmatique à l'économie. Ceci a renforcé la capacité de résilience de l'économie et a permis à cette dernière d'avoir une bonne performance et de rebondir à la suite de l'impact économiquement préjudiciable du semi-confinement de 2020.

Une nouvelle année record sur le plan des investissements, de la création d'emplois et d'entreprises

Malgré les incertitudes liées à l'évolution future de la pandémie et la forte pression sur les prix due aux difficultés d'approvisionnement, les résultats de l'année 2021 sont très positifs. Si le nombre de projets concrétisés (45) est inférieur à celui de l'année record 2020 (54), il reste bien supérieur aux résultats des années précédentes (35 en 2019, 31 en 2018, 25 en 2017). L'impact de ces 45 projets est quant à lui largement plus important que celui des 54 projets accompagnés en 2020 : ils généreront en effet ces prochaines années des investissements de l'ordre de 344 millions de francs (143 millions en 2020). En termes de places de travail, les 45 projets suivis planifient la création à terme de plus de 1000 emplois (500 en 2020), dont 46 ont déjà été créés. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 3400 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés (1600 en 2020).

Poursuite du développement et du positionnement de la stratégie économique du canton

Le canton poursuit son positionnement dans les domaines de la bioéconomie et l'industrie 4.0., domaines définis comme stratégiques par le Conseil d'Etat. Un travail participatif important a aussi eu lieu dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et a abouti à la mise en place de trois programmes phares avec pour chacun d'entre eux des projets y liés.

Ce développement stratégique dans le domaine agroalimentaire est soutenu par la NPR et développé conjointement avec le Cluster Food & Nutrition et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). En 2021, la NPR a soutenu 14 nouveaux projets avec un montant de plus de 1,3 millions de francs. Le canton de Fribourg participe d'ailleurs aux travaux liés au programme NPR fédéral 2024-2031.

Le canton de Fribourg a également contribué à des initiatives intercantionales en assurant la présidence du Greater Geneva Bern area (GGBa) et a participé au développement de la Swiss Food & Nutrition Valley à travers un rôle actif au sein de son comité exécutif.

2.1.2 Promotion économique et implantation d'entreprises

La PromFR a soutenu en 2021 l'implantation dans le canton de Fribourg de 21 nouvelles entreprises dont 10 sociétés d'origine suisse et 11 entreprises étrangères en provenance des pays suivants : France, Etats-Unis, Chine, Brésil et Monaco. Ces implantations proviennent de six sources complémentaires :

- > Greater Geneva Bern area (GGBa), l'association intercantonale de promotion économique dont Fribourg fait partie aux côtés des cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel et Berne ;
- > Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'association mandatée par la Confédération pour la promotion de la place économique suisse à l'étranger ;
- > Chambre de commerce et d'industrie France-Suisse ;
- > Business France ;
- > Contacts directs avec l'entreprise ;
- > Consultants spécialisés et multiplicateurs.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2021 prévoient de créer 155 nouveaux emplois à moyen terme.

Comme l'année précédente, les responsables de marchés de la PromFR ont vu leurs missions de démarchage projetées à l'étranger annulées pour cause de pandémie. Un nombre important d'entreprises démarchées et avec lesquelles une rencontre était prévue ou souhaitée ont pu être accompagnées par visioconférences.

En 2021, les activités de démarchage orientées vers l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en visite dans le canton de Fribourg 31 entreprises en provenance de 21 pays, dont 15 par l'entremise de GGBa. 22 entreprises étrangères supplémentaires ont été démarchées et accompagnées par visioconférence. Les Etats-Unis, la France et l'Allemagne sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

2.1.3 Nouvelle Politique Régionale

Après 2020 qui a permis de mettre en route le programme de mise en œuvre (PMO) 2020-2023, l'année 2021 a enregistré 14 projets approuvés, ce qui représente un montant d'aides de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) de 1 353 920 de francs. Les 14 projets NPR sont répartis dans les domaines suivants : tourisme (5), projets collaboratifs (5), nouvelles thématiques (2), programme régions de montagne (1) et axe stratégique (1).

Les trois projets décrits ci-dessous exemplifient le type de projets que la NPR permet de réaliser :

- > Au niveau touristique, le projet Bike-In FR25 va permettre de poser les premières bases ainsi que de déterminer la stratégie pour le développement de la pratique du VTT à but touristique dans le canton. Ce segment représente un fort potentiel de développement économique et de positionnement touristique pour le canton. La mise en place de la stratégie permettra aussi de prioriser les investissements nécessaires pour les prochaines années au niveau du VTT dans le canton. (tourisme – développement infrastructure)
- > Le projet de l'application mobile Kariyon pour le commerce de proximité va permettre aux commerçants locaux de bénéficier d'un outil innovant et simple d'utilisation leur permettant de proposer un système de fidélisation de leur clientèle. Le développement de communautés de commerçants s'inscrit aussi dans la logique de numérisation de ce secteur et du maintien d'une économie résidentielle dans les régions périphériques. (business – nouvelles thématiques).
- > Pour le projet collaboratif « Kera », le matériel de départ était la « farine de plumes », c'est-à-dire des plumes de poules traitées. Les quatre entreprises ainsi que les partenaires académiques participants au projet ont pu démontrer que les vastes quantités de biomasse gaspillée, y compris les plumes de poules, constituent une source importante de polymères naturels qui peuvent remplacer les plastiques non renouvelables issus de combustibles fossiles. En outre, et dans le contexte de la nécessité urgente de parvenir à un système économique neutre en carbone à émission zéro pour le monde, le présent projet pourra ouvrir la voie à une économie durable et renouvelable à partir de matières premières produites localement. (business – projet collaboratif)

Les travaux liés au futur programme NPR fédéral 2024-2031 ont débuté. Le SECO a décidé d'impliquer les cantons dans un processus participatif. Les instances cantonales chargées de l'exécution de la NPR ont ainsi la possibilité de prendre part aux réflexions liées à la future politique régionale. Les thématiques de l'économie présente, le développement durable et la digitalisation prendront toujours plus d'importance à l'avenir. Il s'agit de les intégrer dans les futurs programmes de mise en œuvre de la politique régionale.

2.1.4 Politique économique

En 2021, les plus grands efforts de politique économique ont été déployés au niveau cantonal pour limiter les effets des mesures de protection contre l'épidémie de coronavirus sur les secteurs impactés. Sur le plan fédéral, la PromFR a tout mis en œuvre pour que les intérêts du canton soient pris en considération lors des consultations du Conseil fédéral sur les aides économiques. En outre, l'épidémie de coronavirus a monopolisé d'importantes ressources de la PromFR, notamment pour créer et piloter une cellule spéciale, composée de 10 collaborateurs spécialisés et chargée d'attribuer des aides financières à près de 900 entreprises fortement impactées au titre des cas de rigueur allégés.

La PromFR a été consultée dans le cadre d'une trentaine d'autres projets politiques, autant au niveau cantonal que fédéral. Les prises de position de la PromFR ont permis à l'administration et aux élus d'assurer que les intérêts économiques du canton soient pris en considération dans les procédures politiques. Dans le même ordre d'idées, les collaborateurs de la PromFR participent aux activités d'une soixantaine de groupe de travail, commissions ou conseils d'administration en tant que membres ou invités.

2.1.5 Organes de soutien

2.1.5.1 Guichet entreprises

Plus de cent-trente sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Une dizaine d'entreprises ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.5.2 Fri Up

L'association Fri Up participe aux actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'entrepreneuriat dans le canton de Fribourg. Elle offre des conseils à tout créateur d'entreprise et un accompagnement professionnel à des projets de start-up sélectionnés.

En 2021, Fri Up a répondu à un nombre record de 392 demandes de conseils, facilité la création de plus de 75 nouvelles entreprises et sélectionné 8 nouvelles start-up parmi les 18 en cours d'accompagnement.

2.1.5.3 platinn

La plateforme platinn vise à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises en les mobilisant, en leur facilitant l'accès à l'innovation et en leur fournissant des prestations de coaching. Elle s'attèle également à soutenir les entreprises innovatrices dans leur recherche de financement. En 2021, platinn a réalisé 40 projets d'innovation d'affaires dans 25 entreprises fribourgeoises, principalement des PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) actives dans la plupart des secteurs économiques du canton.

2.1.5.4 Cautionnement Fribourg

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 1 million de francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement.

Des cautionnements pour un total de 4,4 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de près de 23 millions de francs.

En 2021, 14 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Le nombre de projets soutenus est inférieur aux deux dernières années (22 et 19 cautionnements) tout comme le montant des cautionnements accordés (-6,2 millions et -2,1 millions de francs). Cette baisse s'explique notamment par l'accès aux crédits COVID qui se sont substitués au cautionnement traditionnel. Les projets soutenus devraient conduire au maintien ou à la création de plus de 200 emplois à terme.

2.1.5.5 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg (SCF) favorise le démarrage de projets innovants dans le canton de Fribourg en octroyant des prêts. Ces financements doivent permettre de valider la faisabilité commerciale et / ou technique des projets concernés, notamment le développement des prototypes et la réalisation d'études de marché. Le montant maximal des prêts est de 100 000 de francs, généralement octroyés par tranches successives en fonction de l'atteinte d'objectifs intermédiaires.

En 2021, SCF a soutenu 3 nouvelles entreprises innovantes par le biais de prêts d'un montant total de 281 000 francs. Il convient également de noter que la fondation a adopté des mesures spécifiques liées à la crise COVID-19 et a ainsi renoncé à recouvrer toute échéance de remboursement de prêt et d'intérêts dus en 2021.

2.1.5.6 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. CRF intervient principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prises de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un

montant maximal de l'ordre de 750 000 de francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement généralement de l'ordre de 1 à 3 millions de francs.

En 2021, quatre nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 1 475 000 de francs. Ces financements ont permis aux entreprises concernées de lever 7 725 000 de francs de fonds supplémentaires et de créer ou maintenir près de 80 emplois.

2.1.5.7 blueFACTORY

Le Grand Conseil, en date du 12 février 2021, a validé l'augmentation de la participation cantonale au capital-actions de la société BFF SA à hauteur de 25 millions de francs dont 5 millions sont une transformation du prêt octroyé en 2016 en capital-actions. La décision du Grand Conseil a été soumise au référendum parlementaire financier et a été soumise au peuple en votation populaire le 13 juin 2021. Le référendum parlementaire financier n'a pas abouti mais un recours a été interjeté le 28 juin 2021 contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 15 juin 2021. Le Tribunal cantonal a rejeté le recours en date du 25 août 2021. Le décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société BFF SA a été promulgué le 15 octobre 2021. La société sera recapitalisée en 2022 par le biais d'une augmentation ordinaire du capital avec une libération par étapes du capital social.

2.1.5.8 AgriCo et la Maillarde

En collaboration avec l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), la PromFR est impliquée dans la promotion de sites propriété de l'Etat. Le développement des sites en question est réjouissant, tant pour le campus AgriCo de Saint Aubin, qui héberge déjà 13 entreprises, que pour le site de la Maillarde à Romont, dédié à l'excellence en production industrielle, qui affiche quasiment complet à la fin 2021.

2.1.5.9 Mesures COVID-19

La PromFR a été mandatée par le Grand Conseil pour mettre en place une mesure de soutien pour les entrepreneurs et indépendants prévue par la LMEI (la loi du 14 octobre 2020 complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes). A fin octobre 2021 ce programme a pu être clos avec un total de 3,3 millions de francs accordés et payés pour 1445 demandes.

A la suite des assouplissements annoncés par la Confédération le 13 janvier 2021, le Conseil d'Etat a approuvé l'Ordonnance révisée pour les cas de rigueur. Le nouveau dispositif fribourgeois d'aide aux cas de rigueur a fusionné trois mesures en une seule, mais a comporté deux procédures : l'une ordinaire et l'autre « allégée ». Ce mécanisme a permis d'agir plus rapidement en fonction des situations. A fin 2021, la procédure ordinaire a décaissé 39,7 millions de francs d'aide et la procédure allégée 41,6 millions de francs. Ces mesures ont été complétées par 8,7 millions de francs d'aide OMAF (contributions aux loyers ou aux intérêts hypothécaires) et 6,3 millions de francs OPCR-Gastro (soutien aux restaurants, bars et discothèques).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, la PromFR a notamment mis en place les mesures 7 (soutien à la recherche et développement R&D) et 8 (soutien à la digitalisation et l'automation), destinées à encourager les investissements et l'innovation dans les entreprises malgré les fortes incertitudes. Les entreprises bénéficiaires ont ainsi pu améliorer leur compétitivité afin d'affronter la suite de la crise de manière plus sereine. 38 entreprises ont pu bénéficier de la mesure 7, permettant de maintenir tout ou partie de leur personnel R&D en activités plutôt que de le mettre en chômage partiel. Plus de 135 EPT (équivalent plein temps) ont ainsi été maintenus en activité durant trois mois afin de développer des innovations au sein des entreprises, pour un montant global de soutien d'environ 2,5 millions de francs. 42 entreprises ont été soutenues au titre de la mesure 8, pour un montant de 2,4 millions de francs ayant généré des investissements totaux de près de 15 millions de francs.

Également dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, le Conseil d'Etat a mis en place une mesure basée sur l'innovation d'affaires (mesure 10 du plan de relance) en s'appuyant sur les méthodologies développées par platinn. Cette mesure – adressée à toutes les entreprises du canton, quels que soient la taille et le secteur d'activité – a permis aux entreprises de réaliser des projets concrets pouvant être mis en place rapidement et ayant une influence directe sur la marche des affaires. En 2021, les coaches fribourgeois ont initialisé 210 projets d'innovation d'affaires

dans le canton. La mesure d'un montant de 500 000 francs a permis de relancer 110 entreprises employant plus de 1300 collaborateurs et générant plus de 280 millions francs de chiffre d'affaires.

Les chèques « Covid Service Pack » (mesure 11 du plan de relance) d'un montant maximal de 20 000 francs par bénéficiaire ont permis aux entreprises de commander des prestations en R&D auprès de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR). 15 entreprises ont pu bénéficier de cette mesure jusqu'à l'épuisement du budget à disposition de 300 000 francs. Au total, les 15 entreprises ont investi un montant de près de 2,6 millions de francs. L'effet de levier de cette mesure est donc de 8,6.

La plateforme Kariyon a été soutenue afin de mettre en valeur les commerçants et artisans du canton de Fribourg, fortement impactés par la crise du coronavirus. La première mesure Kariyon I faisait partie des mesures d'urgence. Elle concernait les commerces ayant eu l'obligation de fermer durant la crise sanitaire au printemps 2020. Une enveloppe de 4 millions de francs a été engagée pour Kariyon I. Elle a permis de générer 17 millions de francs dans les commerces entre le 1^{er} juillet et le 27 septembre 2020. Kariyon II, lancé le 24 novembre 2020, faisait partie du plan de relance. Les bons ont été valables auprès de tous les commerçants inscrits sur la plateforme Kariyon. Une enveloppe de 2 millions de francs a été engagée pour cette mesure. Celle-ci s'est terminée le 31 décembre 2021 et a permis de générer 15 millions de francs chez plus de 1950 commerçants présents sur la plateforme. Les démarches de Kariyon I et II ont été chapeautées par un groupe de travail de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). La mesure Kariyon III en faveur du secteur de la restauration, a été lancée le 22 octobre 2021 sous le nom de restÔbistro. Elle est toujours en cours – les bons sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2022 – et a déjà généré un chiffre d'affaires de 2,7 millions de francs à la fin 2021.

2.1.5.10 Communication et événements particuliers

Reportée de six mois en raison de la pandémie de COVID-19, la remise du Prix à l'innovation 2020/2021 du canton de Fribourg (www.innovation-fribourg.ch) s'est déroulée en mai 2021. Ascenseurs Menétrey de Romont a remporté le Prix Entreprise alors que le Prix Start-up a été décerné à GBY de Vuisternens-en-Ogoz suite au vote du public. La mention Economie Durable, remise pour la première fois, a quant à elle récompensé le projet présenté par Bloom Biorenewables à Marly. Le nombre de participants à la cérémonie étant limité, la PromFR a diffusé pour la première fois la remise des prix en direct sur sa chaîne YouTube.

En 2021, la PromFR a publié deux premières factsheets dans lesquelles sont présentées les compétences les plus importantes de l'économie fribourgeoise. Les fiches sont dédiées au secteur agroalimentaire et à la fabrication avancée (advanced manufacturing). Elles sont disponibles sur le site web de la PromFR (www.promfr.ch > Documentation) en français, allemand et anglais. D'autres factsheets sur d'autres thèmes seront également publiées.

L'édition 2021 du magazine économique Fribourg Network Freiburg (www.fribourgnetwork.ch) est consacrée à la bioéconomie, l'un des axes principaux de la stratégie de développement économique de Fribourg. Le magazine a été lancé en septembre 2021 lors d'un événement organisé par la PromFR sur le Swiss Campus for Agri and Food Innovation (AgriCo) à St-Aubin. Des représentants d'entreprises prometteuses ont parlé des possibilités de la bioéconomie dans le cadre d'une table ronde diffusée en direct.

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières et fiscales

Parmi les 45 projets réalisés en 2021, seize entreprises ont bénéficié d'un soutien financier et trois sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal partiel. Le montant global des soutiens financiers directs s'élève à 2,2 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

L'instrument du « cautionnement cantonal » a également été mis en œuvre à deux reprises pour le cautionnement de deux crédits bancaires d'un montant total de 3,5 millions de francs.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (en francs)
Aides financières en faveur des entreprises en 2021	3 215 534
Aides financières en faveur des entreprises en 2020	2 080 068

Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé.

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
58	53	49	44	34	30	21	20

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2019 et 2020 ont été modifiés. Ces adaptations sont liées au processus de taxation lorsque la période fiscale diffère de la période d'allègement ainsi qu'à des restructurations d'entreprises allégées.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre de nouveaux allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.2 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2019

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2021 la taxation ordinaire de la période fiscale 2019. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2019. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait potentiellement pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés après allègement, en général partiel.

	Cote brute	Incidences des allègements	Cote nette
2012	97,946	-61,616	36,141
2013	106,975	-59,316	47,659
2014	134,929	-71,728	63,201
2015	61,146	-49,752	11,394
2016	77,961	-57,524	20,437
2017	80,286	-58,936	21,349
2018	41,670	-17,015	24,655
2019	36,862	-15,639	21,223

(en millions de francs)

Il ressort de ce tableau que le canton a renoncé en 2019, du fait des 30 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 15,639 millions de francs, soit 0,473 millions de part à l'IFD et 15,166 millions d'impôt cantonal. Toutefois, sans allègement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 21,223 millions de francs (cote nette).

2.2.2 Emplois annoncés en 2016 et effectivement créés à fin 2021

Emplois annoncés et effectivement créés fin 2021 par les projets de 2016 :

Emplois existants au 01.01.2016	Emplois supplémentaires annoncés pour fin 2021	Emplois effectivement créés en 5 ans	Emplois effectifs au 31.12.2021	Différentiel emplois annoncés et réellement créés
631	390	399	1030	+9

En 2016, la PromFR a accompagné 22 projets dont 11 d'implantation et 11 d'extension d'entreprises. Sur les 390 emplois supplémentaires annoncés pour fin 2021, 399 ont été effectivement créés. Le nombre effectif d'emplois créés a donc été supérieur d'environ 2,3 % aux attentes des entreprises en 2016.

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

La pandémie de Covid-19 a, comme en 2020, marqué de son empreinte les activités du Service public de l'emploi (ci-après : le Service ou SPE). Entre restrictions et assouplissements liés à l'évolution de la situation sanitaire, le personnel du Service a été largement sollicité pour répondre aux besoins des entreprises ainsi qu'à ceux des demandeurs et demandeuses d'emploi. Le SPE a d'ailleurs renforcé ses effectifs, notamment ceux de la section juridique – appelée à traiter un nombre important de demandes de réduction d'horaire de travail (RHT) de la part d'employeurs suite aux fermetures ou limitations imposées par les autorités fédérales.

Fortes de leur expérience acquise en 2020, les équipes logistiques et informatiques ont pu soutenir de manière efficace les collaborateurs et collaboratrices amenés, à certaines périodes, à accompagner à distance les demandeurs et demandeuses d'emploi dont le nombre a augmenté depuis le début de la crise sanitaire. Des caméras ont par exemple été installées sur les ordinateurs des conseillers et conseillères en personnel. Et ce, conformément aux nouvelles dispositions prévues dans la loi sur l'assurance-chômage afin que les entretiens puissent être effectués dans le respect des normes sanitaires.

Cette crise a également donné un coup d'accélérateur au développement des services en ligne déjà offerts aux personnes à la recherche d'un emploi pour le dépôt, auprès des Offices régionaux de placement (ORP), de leur dossier de candidature et autres formulaires administratifs. 2021 aura également vu la généralisation de la possibilité de s'inscrire par internet auprès d'un ORP via Job-Room, le portail emploi des ORP. Autant de changements qui vont dans le sens du processus de digitalisation des prestations de l'assurance-chômage amorcé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

En parallèle au renforcement des services en ligne, l'année 2021 a été marquée par la généralisation du travail à domicile sur la base des expériences réalisées en 2020. Près de la moitié du personnel du SPE dispose dorénavant d'une convention de télétravail.

La pandémie a par ailleurs posé un défi aux inspecteurs et inspectrices de l'Inspection du travail. En collaboration avec la police cantonale et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ils ont procédé à de nombreux contrôles d'hygiène et de sécurité pour s'assurer de la conformité des plans de protection mis en place par les entreprises pour endiguer la propagation de la Covid-19. Sur le front de la lutte contre le travail aux noirs, six inspecteurs ont été assermentés par le Conseil d'Etat à la mi-septembre. Suite à l'entrée en vigueur début 2020 de la révision de la loi sur le marché du travail, ils peuvent désormais agir en qualité d'agent de police judiciaire.

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

La Covid-19 a continué d'impacter le marché de l'emploi fribourgeois, mais dans une moindre mesure qu'en 2020. Le taux moyen de chômage s'est élevé à 3,0 % de la population active en 2021, contre 3,3 % en 2020 – soit une diminution de 0,3 point de pourcentage. La crise économique liée au coronavirus n'est cependant pas résorbée : en 2019, année précédant le début de la pandémie, le taux de chômage moyen s'inscrivait à 2,5 %. A l'échelle nationale, la moyenne affichée était de 3,0 % en 2021, contre 3,1 % en 2020 et 2,3 % en 2019.

Le taux de demandeurs et demandeuses d'emploi a suivi la même tendance à la baisse dans le canton de Fribourg, avec un taux moyen de 5,4 % en 2021 contre 5,5 % en 2020 et 4,3 % en 2019. A noter un pic historique, jamais atteint depuis l'établissement des statistiques cantonales en 2004 : en janvier 2021, 10 649 personnes étaient enregistrées auprès des Offices régionaux de placement. Ce chiffre s'est progressivement abaissé à 8944 en décembre 2021.

Avec une moyenne annuelle de 9391 demandeurs et demandeuses d'emploi, le canton a comptabilisé, en moyenne également, 1903 personnes de plus inscrites auprès des ORP qu'en 2019 – écart qui a néanmoins tendu à diminuer progressivement à fin 2021. A l'échelle suisse, le taux moyen de demandeurs et demandeuses d'emploi s'élevait à 4,9 % en 2021, contre 5,0 % en 2020 et 3,9 % en 2019.

Pour faire face à la baisse de l'activité économique et décharger l'aide sociale de nouvelles demandes, les personnes inscrites auprès des ORP ont bénéficié de 66 indemnités journalières supplémentaires de chômage au maximum entre les mois de mars et mai 2021. Ce soutien a eu un impact positif sur le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi arrivés en fin de droit : ils étaient 780 en 2021, contre 507 seulement en 2020 (120 indemnités journalières supplémentaires ont été accordées cette année-là de mars à août) et 1181 en 2019.

L'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) a par ailleurs constitué une nouvelle fois un instrument clé pour amortir le choc économique de la crise sanitaire auprès des employeurs et employé-e-s. Son accès a été systématiquement facilité depuis le début de la pandémie.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP Centre pour le district de la Sarine, l'ORP Sud avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP Nord avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Au sein de chaque ORP, le SPE dispose d'un Pôle Placement dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller ou une conseillère en personnel et un-e assistant-e social-e et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création en 2013, les PI+ ont accompagné 2148 personnes : 997 (soit 46,4 %) sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation). Ces PI+ sont désormais intégrés dans le dispositif de collaboration interinstitutionnelle (CII). Depuis le mois de juillet 2020, les ORP abritent également des Pôles Santé, groupes d'experts référents pour la CII et les demandeurs et demandeuses d'emploi atteints dans leur santé.

3.2.3 Logistique des mesures actives du marché du travail (LMMT)

Le secteur LMMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs et demandeuses d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET). L'offre a été adaptée afin de mettre à disposition des mesures spécifiques au bénéfice des demandeurs et demandeuses d'emploi touchés par la crise pandémique. Cette année a été marquée par la fermeture momentanée des mesures ainsi que par l'adaptation des concepts de prise en charge afin de satisfaire aux exigences sanitaires.

3.2.3.1 Mesures d'emploi

Cette année, 2246 (1981) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 82 % (70 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 14 % (17 %) auprès d'associations à but non lucratif et 4 % (13 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

81 (62) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assuré-e-s peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou renouer avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SeMo) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2020/21, 421(357) jeunes ont suivi un SeMo/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs et demandeuses d'emploi. 7651 (6911) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi : 64 % (69 %) ; langues : 21 % (19 %) ; autres : 15 % (12 %)).

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assuré-e-s de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, FREEStore et free win, ont accueilli au total 219 (173) assuré-e-s durant l'année.

1210 (990) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assuré-e-s de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 549 (564) mesures spécifiques octroyées, 70 % (68 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 20 % (21 %) des soutiens à une activité indépendante, 7 % (9 %) des allocations de formation et enfin 3 % (2 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 25,395 millions (22,25 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Cette année, 28 % (31 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaire (PET), 52 % (50 %) aux mesures de formation (cours, entreprises de pratique commerciale) et 20 % (19 %) aux semestres de motivation (SeMo) et PréFormation (PréFo). Le canton, au travers du Fonds cantonal de l'emploi, finance également à hauteur de 2,075 millions (2,123 millions) de francs des mesures destinées aux jeunes.

3.2.3.5 Contrats LEMT

La LEMT institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise ou d'une collectivité publique. 47 (64) contrats LEMT ainsi que 18 (17) contrats LEMT 2.0 ont été octroyés pour un total de 65 (81) contrats dans toutes les structures confondues.

65 % (56 %) se sont déroulés auprès d'entreprises et 35 % (44 %) auprès de communes et de l'Etat.

La durée moyenne par contrat LEMT est de 1,8 (2,8) mois.

3.2.4 Médiation

Pour des raisons d'indépendance, la médiation en matière d'assurance-chômage est directement subordonnée au Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE). Elle est destinée aux demandeurs et demandeuses d'emploi qui rencontrent des difficultés (notamment avec un ORP ou une caisse de chômage). La personne en charge de la médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, qu'il soit interne (sections du SPE, Caisse publique de chômage) ou externe (prestataires de MMT, autres caisses de chômage, services sociaux, etc.).

En 2021, 170 (155) entretiens ont eu lieu pour un total de 58 (66) dossiers, dont 13 (13) ouverts avant 2021. S'y ajoutent les démarches auprès des organismes partenaires concernés, toujours entreprises avec l'accord du bénéficiaire. Que ce soit par une écoute active ou des résultats administratifs concrets, la médiation a abouti positivement dans quasiment tous les cas, confirmant à nouveau le bien-fondé de cette prestation. Comme en 2020, la pandémie de coronavirus n'a pas eu de répercussion significative sur l'activité de médiation et la baisse du nombre de dossiers reflète la légère détente de la situation sur le marché de l'emploi fribourgeois. L'augmentation du nombre d'entretiens quant à elle est due au fait que les bénéficiaires présentent des problématiques sociales plus complexes.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), le SPE (par les ORP), l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que le Service de l'action sociale (SASoc) et les Services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi. La restructuration importante entamée en 2020 porte ses fruits. Le dispositif de la CII intègre désormais les Pôles Insertion+ et les Pôles Santé afin de simplifier la compréhension et donc l'utilisation de ses prestations par les collaborateurs du SPE. Cette année, 69 (75) situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval (évaluation et prise en charge transversale de la situation par l'Office AI, les ORP et Services sociaux régionaux). Cette baisse s'explique par la crise Covid qui a fortement impacté l'activité des ORP.

La CII a lancé les travaux permettant de finaliser le dispositif en créant une convention de collaboration entre le Service de l'action sociale (SASoc) et l'OAI.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent, dans leur parcours, entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I et II. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (SeMo ou PréFo, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2020/2021, 1037 (1155 en 2019/20) dossiers de jeunes ont été pris en charge.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs et travailleuses, l'Inspection du travail a effectué 404 (296) visites d'entreprises. Elles ont été partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Les inspecteurs et inspectrices ont également effectué 96 (23) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises. Depuis le début de la crise du coronavirus, l'Inspection du travail a aussi effectué 327 (750) contrôles dans les entreprises pour vérifier si les mesures d'hygiène (distances, port du masque, nettoyage des mains, etc.) et les concepts de protection étaient correctement appliqués.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 953 (748) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition professionnelle à des poussières de métaux, à des solvants, au bruit ou encore sur la qualité de l'air intérieur des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 40 (32) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 0 (1) libération de la décision d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2020	2021	2020	2021
Travail de nuit	163	146	41	44
Travail du dimanche	146	170	30	37
Travail en continu	1	-	6	8
Travail en 3 équipes	-	3	-	-
Service de piquet	-	-	16	15
Total	310	319	93	104

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2020	2021
Agrandissements (transformations) industriels	19	18
Autorisations d'exploiter	3	12
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1487	1734
Total	1509	1764

3.3.2 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Le secteur SMT a effectué des contrôles de salaire chez les travailleurs et travailleuses employés par des entreprises suisses pour les domaines non conventionnés. Il a effectué 169 (153) contrôles portant sur 247 (453) travailleurs et travailleuses.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2021.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs et travailleuses détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, des ressortissant-e-s en provenance de l'Union européenne. 185 (349) contrôles portant sur 239 (463) travailleurs et travailleuses ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs et inspectrices auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 3921 (15 310) francs de salaire au profit des travailleurs et travailleuses détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6774 (5937) travailleurs et travailleuses, dont 1980 (1797) travailleurs et travailleuses détachés, 3904 (3394) prises d'emploi en Suisse et 892 (746) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 259 760 (226 901) jours de travail annoncés, 217 791 (191 075) jours auprès d'employeurs et d'employeuses suisses, 19 966 (15 807) jours pour des indépendant-e-s et 22 003 (20 019) jours pour des travailleurs et travailleuses détachés.

Le service a prononcé 31 (25) décisions d'amende pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 11 (13) interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 8 (7) dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.3 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des inspecteurs et inspectrices du SPE et des inspecteurs et inspectrices de l'Inspectorat chantiers Fribourg (ICF). Le SPE a confié un mandat de prestation à cette association pour l'exécution de contrôles dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel.

Pour l'année 2021, le SPE a renouvelé son mandat avec l'ICF.

Ainsi, ce sont 545 (652) contrôles qui ont été effectués. 305 (445) contrôles ont été effectués par les inspecteurs du SPE et 240 (207) par ceux de l'ICF. Ces contrôles ont concerné 1162 (1512) travailleurs et travailleuses. Parmi ces contrôles, 227 (303) entreprises ont fait l'objet d'une dénonciation et 457 (806) travailleurs et travailleuses ont fait l'objet d'au moins un soupçon d'infraction.

Les efforts de prévention portés sur les employé-e-s se poursuivent. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées, notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente en vue de la reprise d'un établissement public. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le secteur SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

En 2021, les inspecteurs ont été formés par les différents partenaires en vue de l'application des nouvelles compétences pénales, qui leur ont été conférées suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

3.3.4 Placement privé et location de services

La section a délivré 8 (35) autorisations en 2021 : 6 pour le placement privé et 2 pour la location de services. 5 autorisations ont été supprimées.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 6 (15) demandes d'autorisation pour exercer la location de services et/ou le placement privé transfrontalier.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la Commission paritaire régionale romande de la location de services (CPRR), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.3.5 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > versions allemande et italienne (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > prévisions économiques trimestrielles (janvier, avril, juillet et octobre 2021) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet et octobre 2021) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier et juillet 2021) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2021) ;

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction de rapports pour le SECO, pour la DEE et pour la Direction du SPE, notamment sur la réduction de l'horaire de travail (RHT), la LMMT et le SASoc.

3.3.6 Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT)

La Commission s'est réunie en mars et en septembre 2021 sous la présidence d'Olivier Curty, conseiller d'Etat-Directeur. Ses quinze membres représentent les associations patronales, les associations de travailleurs et de travailleuses, les districts et communes ainsi que l'Etat.

En 2021, les débats ont essentiellement porté sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur les différents secteurs de l'économie cantonale et les réponses à apporter pour en réduire la portée. Les thématiques abordées ont concerné en particulier le maintien d'un suivi de qualité pour les personnes au chômage, la gestion et l'attribution des milliers de demandes pour l'indemnité RHT, l'adaptation du mandat de la surveillance du marché du travail avec notamment les contrôles « COVID » en entreprises, etc.

3.3.7 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de Madame Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, n'a pas dû intervenir en 2021.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 9061 (5322) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2021 selon la répartition suivante :

- > 4456 (2287) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 314 (341) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas (y compris cas soumis + reconsidération + inscription rétroactive) ;
- > 48 (27) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 4243 (2667) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 617 (741) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 449 (631) décisions sur opposition, dont :

- > 61.25 % (42 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 23.40 % (48 %) ont été admises ;
- > 10.45 % (8 %) ont été partiellement admises ;
- > 4.90 % (2 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

Cette année, 20 (21) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal (TC) et du Tribunal fédéral.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 17 (16) affaires.

22 (51) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 54.50 % (74.50 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 27.30 % (12 %) ont été admis ;
- > 9.10 % (13.50 %) ont été partiellement admis ;
- > 9.10 % (0 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réduction de l'horaire de travail (RHT)

La section juridique a dû traiter un nombre important de demandes RHT en raison des fermetures ou restrictions imposées par les autorités pour endiguer la pandémie de la COVID-19.

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2020	2021	CH 2020	CH 2021	2020	2021	CH 2020	CH 2021
Janvier	308	13 380	5 355	514 884	13 476	881 190	254 374	514 884
Février	75	13 887	5 077	525 108	5 110	944 452	246 579	525 108
Mars	32 356	10 264	985 014	429 672	1 412 421	817 817	44 352 089	429 672
Avril	41 929	8 970	1 356 754	366 581	3 247 741	631 540	108 458 106	366 581
Mai	32 710	7 416	1 101 492	296 921	1 883 176	484 072	69 145 597	296 921
Juin	15 209	4 307	636 453	197 477	745 067	207 459	36 020 842	197 477
Juillet	8 914	2 111	426 618	115 280	481 960	114 398	24 841 047	115 280
Août	7 085	1 535	362 223	90 322	341 434	82 617	19 319 200	90 322
Septembre	4 394	1 523	255 612	76 462	235 857	82 156	14 188 498	76 462
Octobre	5 140	1 184	253 891	64 166	278 245	64 401	14 551 773	64 166
Novembre	10 366	1 168	352 455	53 725	730 860	58 958	21 874 083	53 725
Décembre	9 495	810	379 965	42 077	543 548	44 542	22 989 937	42 077

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

L'unité statistiques a :

- > adapté et/ou développé, testé et mis en production les rapports dans LAMDA XR et PLASTA Reporting ;
- > testé des rapports LAMDA XR dans le cadre du projet SECO : « Indicateurs de pilotage de l'obligation d'annoncer les postes vacants ». Ce projet a été clôturé en 2021 ;
- > développé, testé et mis en production d'outils de reporting pour la section juridique et la section Chômage.

3.5.2 Informatique

Cette année, le support informatique a traité environ 1400 (1500) demandes d'assistance de la part des collaborateurs et des collaboratrices du SPE. L'année a également été marquée par :

- > la modernisation de PLASTA. La nouvelle version de la base de données traitant des demandeurs et demandeuses d'emploi (PLASTA) ainsi que les E-Services « formulaires IPA » et « ISE inscription en ligne » ont été déployés dans les ORP. Les entretiens de suivi en visioconférence ont été rendus possibles grâce à la mise en place d'une procédure et de matériel adaptés.
- > la migration vers Microsoft 365 des applications Outlook, Excel, Word, Access et Powerpoint.
- > la mise à jour de l'ensemble des postes de travail selon la dernière version de Windows 10.
- > la migration de la téléphonie Cisco vers Microsoft Teams.

3.5.3 Logistique

En avril, l'unité de la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a déménagé de Bulle à Fribourg, à la même adresse que l'ORP Centre. Dans la foulée, les bureaux ainsi libérés à Bulle ont été réaménagés pour l'ORP de la Gruyère. De nouveaux aménagements ont été réalisés à l'ORP Centre : bureaux supplémentaires, nouvelles salles de conférence et local de pause.

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est terminé en 2021 avec la fin de l'installation des bureaux de la section Marché du travail (Bd. de Pérolles 25).

3.5.4 Communication et traduction

La cellule de communication du Service a joué un rôle actif dans la transmission des informations relatives à la crise Covid, tant à l'interne qu'à l'externe. A l'interne auprès des collaborateurs et collaboratrices qui ont travaillé au sein d'un cadre réglementaire aux changements fréquents. A l'externe, auprès des partenaires (organisations faîtières patronales, syndicats, entreprises, etc.) par l'intermédiaire de nouvelles éditions de la newsletter RHT lancée en 2020 et auprès des médias sur des sujets comme la RHT, le chômage ou les contrôles sanitaires en entreprises (plans de protection, respect du télétravail, etc.). Une conférence de presse a par ailleurs été mise sur pied au mois de juin 2021 pour tirer un bilan des conséquences de la crise économique sur le marché de l'emploi fribourgeois.

La communication a également traité en 2021 les quelque 800 questions des usagers reçues dans la boîte mails générale du Service, contre 950 en 2020 et 650 en 2019. A l'interne, elle a publié, tous sujets confondus, près de 110 actualités, contre un peu plus de 120 en 2020, contribuant ainsi à la circulation optimale des informations entre direction et employé-e-s répartis sur plusieurs sites. Plusieurs vidéos, moyen de communication privilégié en temps de pandémie, ont été réalisées pour fédérer le personnel autour d'objectifs communs et remplacer les rencontres formelles et informelles qui n'ont pu avoir lieu en présentiel.

Tous les documents diffusés à l'interne et à l'externe par le SPE (communiqués de presse, newsletters, rapports, actualités, vidéos, etc.) sont traduits en allemand afin d'assurer des prestations équivalentes aux francophones et aux germanophones.

3.5.5 Projets

Les projets se sont essentiellement centrés sur : l'amélioration de la gestion documentaire, l'analyse pour l'acquisition d'une solution de gestion d'affaires pour la section Marché du travail et l'optimisation de procédures et d'outils de travail.

3.6 Finance et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales, la comptabilité cantonale et celle du Fonds cantonal de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs et demandeuses d'emploi en programme d'emploi, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 24,7 millions de francs (23,9 millions). En outre, 602 917 francs (777 731) ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs et chômeuses ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les programmes d'emploi en entreprises ont coûté 491 468 francs (522 880) et ceux auprès du canton et des communes 111 449 francs (164 925). A noter que les programmes au sein d'associations n'ont plus été reconduits depuis 2020. Au 31 décembre 2021, le capital du Fonds cantonal de l'emploi se montait à 5,2 millions de francs (4,8 millions).

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Philippe Ettlin

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de

réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

Après une année 2020 fortement impactée par la pandémie de COVID-19, les indemnités versées ont globalement baissé de près de 25 % en 2021 dû principalement à une importante diminution des décomptes de réductions de l'horaire de travail (RHT). Les indemnités journalières de l'assurance chômage ont quant à elles augmenté d'environ 9 %, dû principalement à une durée plus longue des indemnités chômage.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3918 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 15 cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre d'assuré-e-s	8 178	8 801	7,62 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	8 230	7 568	-8,04 %
Nombre d'indemnités journalières versées	713 729	778 475	9,07 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	8	23	187,50 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	5119	2 322	-54,64 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	21	31	47,62 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Chômage complet	130 914 588.95	135 222 818.10	3,29 %
Allocations familiales	2 131 600.15	2 104 605.25	-1,27 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	4 544 932.15	5 539 792.70	21,89 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	30 775 964.50	21 350 639.25	-30,63 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	205 797 146.10	117 707 638.60	-42,80 %
Insolvabilité	919 141.20	682 214.10	-25,78 %
Total	375 083 373.75	282 607 708.00	-24,65 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2020	2021	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	136	126	-7,35 %
Nombre de personnes subventionnées	99	74	-25,25 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Nadège Bosson

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2021, le Service du registre du commerce a traité au total 9480 dossiers aboutissant à des inscriptions, soit 2052 de plus qu'en 2020. Ce chiffre se compose de 1855 inscriptions de nouvelles sociétés, de 1197 radiations et de 6428 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités est ainsi supérieur aux années précédentes et reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Il est à relever que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître, soit 47 inscriptions de nouvelles sociétés supplémentaires, en comparaison à 2020. Le maintien du nombre d'inscriptions élevé en 2021 est dû notamment au nombre d'inscriptions important découlant des fusions de communes dans le canton de Fribourg au 1^{er} janvier 2021 ainsi qu'à l'obligation légale de convertir les actions au porteur non autorisées en actions nominatives. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 22 989 sociétés inscrites au 31 décembre 2021 contre 23 638 sociétés inscrites au 31 décembre 2020.

5.1.2 Evénements particuliers

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce poursuit l'avancement de son prochain projet de digitalisation, soit l'inscription d'entreprises individuelles au guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directrices de l'Ordonnance sur le registre du commerce. Le guichet virtuel de cyberadministration permet à ses utilisateurs d'inscrire et de gérer des personnes morales. Les utilisateurs du guichet virtuel autorisés à représenter les personnes morales peuvent agir au nom de ces personnes morales. Toute inscription doit être validée par une entité compétente. Ainsi et ce depuis octobre 2021, les inscriptions dans le guichet virtuel des entreprises et des sociétés inscrites au registre du commerce du canton de Fribourg sont traitées et vérifiées par le Service du registre du commerce. De plus, le Service du registre du commerce a pris position fin avril 2021 concernant une procédure de consultation sur la modification de l'Ordonnance sur le registre du commerce. Cette révision a essentiellement pour but d'adapter l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC) aux dispositions non encore entrées en vigueur du Code des obligations (CO) qui ont été adoptées en date du 19 juin 2020. Ces dispositions impliquent diverses adaptations de l'ORC, en particulier s'agissant des prescriptions en matière de fondation des sociétés et de capital. Le Service du registre du commerce a également contribué à la formation continue de son personnel en organisant diverses formations.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2021, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6707
Sociétés en nom collectif (SNC)	420
Sociétés en commandite (SC)	20

Entreprises individuelles (EI)	6707
Sociétés anonymes (SA)	7399
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	7260
Etablissements de droit public (EDP)	27
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	1
Sociétés coopératives (COOP)	460
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	71
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	492
Associations (ASS)	284
Fondations (FOND)	485
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	11
Indivisions (IND)	1
Total	23 638

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Total des sociétés actives inscrites en langue française	18 449
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	5189

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/ SES	SNC/SC	IND	SICAV	PRO	EDP
2004	7	2	348	17	256	309	80	31				
2005	7	3	351	24	292	350	60	49				
2006	7	5	359	14	298	372	46	54				
2007	8	5	374	17	291	415	57	43				
2008	18	0	379	19	334	398	42	32				
2009	15	6	376	15	293	448	38	36				
2010	9	2	420	10	317	430	36	24				
2011	6	5	401	13	385	492	59	32				
2012	7	4	445	20	327	476	35	34				
2013	13	5	471	13	375	519	40	48				
2014	18	4	407	9	273	441	32	38				
2015	11	6	491	10	264	417	35	50				
2016	17	4	504	10	276	481	29	45				
2017	12	2	550	10	275	510	54	66				
2018	11	1	545	9	326	617	36	40				
2019	12	8	552	12	348	646	46	56				
2020	17	6	620	15	339	689	45	74	1	1	1	
2021	17	6	605	24	365	732	56	48				2

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de

commerce des cantons romands, soit de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais. En raison de la pandémie de Covid-19, ces séances ont eu lieu pour la plupart par visioconférence.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2021, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (SdE) (ci-après : le Service) a pour mission de concrétiser la politique énergétique du canton, dont les priorités sont de substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et de réduire sensiblement la consommation d'énergie, ceci en cohérence avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Il encourage notamment l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine de l'énergie est également une de ses tâches.

Le SdE a également la charge de l'application de la Loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE) et des procédures d'autorisation pour le développement du réseau de gaz.

6.1.2 Activités courantes

Les objectifs de politique énergétique du canton, lesquels sont compatibles avec ceux de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, visent la « Société à 4000 Watts » d'ici 2030, et à plus long terme la « Société à 2000 Watts » d'ici 2050. Pour ce faire, le canton soutient notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables avec son Programme Bâtiments, dopé par le plan de relance COVID-19 en 2021.

Le Service, en collaboration avec le Service des bâtiments, la section SIA Fribourg et l'Association des mandataires de la construction (AFMC), a élaboré un guide des bonnes pratiques pour la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments publics soumis à l'exemplarité des collectivités publiques, avec un accent particulier mis sur les bâtiments scolaires. Il s'adresse aux professionnels chargés de concevoir les bâtiments et leurs installations, mais également aux maîtres d'ouvrage.

D'autres actions d'information et d'accompagnement auprès des communes ont été menées, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », les Associations « Cité de l'énergie », « Energo », « Minergie® », « CECB® » et autres organisations faîtières nationales.

Le Service représente également les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie® et divers groupes de travail de la Conférence suisse des services de l'énergie (EnFK).

L'édition 2021 d'Energissima, le Salon des solutions durables pour la construction, l'habitat et la mobilité, a été organisée sous une forme entièrement numérique. Afin de maintenir le lien avec les partenaires et le public, un programme de réflexion revêtant une forme digitale a été développé, en collaboration avec Cité de l'Energie.

Un nouveau thème « Energie » est maintenant consultable sur le portail cartographique fribourgeois. Il contient les zones de desserte de l'approvisionnement en électricité, les localités avec présence d'un chauffage à distance et les stations météo (degrés-jours et températures moyennes)

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a tenu une séance durant l'année 2021, au cours de laquelle les thèmes suivants ont été présentés et discutés : état de situation et mise en œuvre de la LEn, Plan directeur cantonal, Loi sur le CO₂, projet du Centre de compétences en rénovation des bâtiments, Programme Bâtiments.

6.1.3 Projets en cours

- > Création d'un Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments (CCRB) : Ce projet en cours de développement sera soumis au Conseil d'Etat début 2022. Il a pour objectif de créer un cadre propice à augmenter sensiblement la rénovation des bâtiments et profiler à terme le canton comme un pôle romand dans ce domaine. Par ce biais, une campagne pilote de Cafés-Conseils pour les propriétaires privés a été menée. Des rencontres d'échanges entre propriétaires de maisons individuelles et des professionnels de la rénovation ont été organisées au cours de l'année.
- > Géothermie profonde : L'étude pour développer le potentiel de cette technologie dans le canton et construire des centrales de chauffage à distance pour alimenter les centres urbains se poursuit. Une campagne sismique (activité de surface) pourrait débuter dès 2022.
- > Economie d'énergie : Les programmes d'audit énergétique professionnel PEIK (pour les PME) et agriPEIK (pour les exploitations agricoles), créés par SuisseEnergie, accompagnent les entreprises dans leurs projets de rationalisation de l'énergie consommée.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnels

Différents cours ou autres activités ont été proposés, en collaboration avec Energie-FR, abordant les thèmes suivants :

- > Enveloppe énergétique du bâtiment
- > SIA 380/1
- > Rénovation énergétique des bâtiments
- > Rénover son bâtiment et Programme Bâtiments Fribourg

En collaboration avec Energie-FR et le Service, des cours dans le domaine des pompes à chaleur ont été dispensés par le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur.

A noter qu'en raison de la pandémie de Coronavirus, plusieurs cours et soirées d'information ont été annulés et reportés.

Le Service a été impliqué dans la préparation de plusieurs projets : collaboration avec la CRDE Technico et coordination avec les HES des différents cantons dans le but d'unifier l'offre de formation.

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animation énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 6H et 8H du canton, mais également pour les classes de 5H et 7H généralement au cours du deuxième semestre. Durant l'année scolaire 2020/2021, 1932 élèves ont bénéficié de ce cours.

Le Service soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2021, les projets initiés ont été poursuivis.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2021, le Service a contrôlé et préavisé 3886 demandes de permis de construire (procédures ordinaires, préalables et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavise tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2021, le Service a contrôlé et préavisé 42 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé, en 2021, 9 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé le déplacement, la construction et/ou l'exploitation des réseaux suivants :

Groupe E Celsius SA :

- > Commune d'Estavayer
- > Commune de Cugy
- > Commune de Sâles
- > Commune de Fribourg, Rue St-Michel, Place Notre-Dame, Chemin Charles-Meuwly
- > Commune de Galmiz
- > Commune de Marly, MIC
- > Commune de Schmitten, Industriestrasse
- > Commune de Romont, La Maillarde

6.3.5 Ligne haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

Grâce au plan de relance décidé par le Conseil d'Etat en novembre 2020, le Programme Bâtiments Fribourg a vu ses taux de subventionnement augmenter de 50 %. Le montant supplémentaire était prévu pour une durée déterminée (du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2022), ou dans les limites financières à disposition. Le Programme a connu un succès sans précédent, avec pratiquement un doublement des demandes en 2021 par rapport à 2020, et l'intégralité du montant octroyé dans le cadre de ce plan de relance a été utilisé. Dès le 10 décembre 2021, le Programme Bâtiments Fribourg est revenu à sa forme antérieure (disparition du 50 % supplémentaire alloué pour toutes les mesures) et va se poursuivre, et ce en principe au moins jusqu'en 2025, selon les disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Conformément au règlement du 5 novembre 2019 sur l'énergie, en vigueur depuis le 01.01.2020, le Service a délivré les promesses de subvention suivantes :

Mesure	Promesses	Montant (francs)
Isolation thermique (M-01)	484	11 958 961
Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	25	167 808
Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	69	530 912
Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	3	72 786
Pompes à chaleur air/eau (M-05)	889	8 405 597
Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	333	4 981 121
Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	287	3 050 847
Capteurs solaires thermiques (M-08)	35	188 835
Amélioration de la classe CECB (M-10)	174	8 099 285
Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	15	1 669 210
Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	21	1 788 583
Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	106	6 166 300
Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	8	1 926 780
Total	2449	49 007 025

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie, la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie et la Conférence romande des services de l'énergie. Depuis août 2021, cette dernière est par ailleurs présidée par le chef du service.

En 2021, les actions suivantes ont notamment été entreprises :

- > Suivi de la plateforme www.energie-environnement.ch, plateforme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.
- > Mise à jour de la plateforme ConsoBat, qui permet une optimisation du chauffage et la consommation d'énergie, en lien directe avec les températures d'une région donnée.
- > Le travail de réflexion en vue d'une campagne d'information sur la mobilité électrique planifiée pour 2021 a été reportée à 2022 en raison de la pandémie de Covid-19.

6.6 Législation

La nouvelle loi sur l'énergie et son règlement d'application sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La législation cantonale répond aux objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans sa stratégie énergétique du 29 septembre 2009 et est en adéquation avec les objectifs visés par la Confédération.

Elle demande également aux collectivités publiques (canton et communes) d'être exemplaires dans l'ensemble de leurs activités législatives, administratives et d'exploitation de leurs biens. Elles doivent tenir compte de la nécessité d'utiliser rationnellement l'énergie, d'en diversifier les sources d'approvisionnement et de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

7 Service de la Statistique (SStat)

Chef de service : Thomas Christin

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique (SStat) procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves et le personnel enseignant doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Autrefois collectées par voie d'enquête par formulaires papier ou par extraction plus ou moins manuelle à partir des fichiers tenus par les écoles et le SPO, les données nécessaires à cette statistique fédérale peuvent progressivement être tirées directement des systèmes mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Ce changement se fait au rythme de l'équipement des différents niveaux scolaires en nouveaux systèmes d'information. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont ainsi pu être partiellement extraites du système PRIMEO. Depuis 2019 et avec le soutien du SStat, des répondants-métiers transmettent directement les fichiers à l'OFS, évitant ainsi une étape intermédiaire effectuée précédemment par le Service. Depuis 2020, pour l'année scolaire 2018/19, les résultats sont élaborés sur la base des données retournées au canton par l'Office fédéral de la statistique après avoir été contrôlées et consolidées avec celles des autres cantons. Dans le second semestre 2021, le SStat s'est fortement impliqué pour préciser les règles de procédures, clarifier les activités des répondants-métier afin d'améliorer la pertinence des données récoltées.

Outre cette enquête importante, le service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines (voir le chapitre suivant). Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la loi sur la statistique fédérale, ainsi que par l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit une liste exhaustive des enquêtes fédérales avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le législateur dans l'article 5 de la loi sur la statistique cantonale, les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux (SYMIC, INFOSTAR, etc.). La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL). La statistique sur le chômage est produite sur la base des données du système d'information LAMDA du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais la possibilité d'analyser des séries temporelles. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements (RegBL).

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon du recensement exhaustif de la population. En 2021, le SStat a notamment reçu et validé les données révisées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et, comme chaque année, celles du relevé structurel (RS). Le SStat dispose actuellement des données

cantoniales 2018 de l'enquête structurelle sur les salaires (ESS) – les données 2020 devraient parvenir au Service de la statistique dans le courant 2022. Le canton de Fribourg cofinance cette enquête en vue d'obtenir une densification de l'échantillon sur son territoire. Cette densification permet entre autres d'améliorer la qualité et le niveau de détail livrés par le calculateur des salaires disponible en ligne via le site du service.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seules les publications historiques telles que l'annuaire statistique et le mémento Le canton de Fribourg en chiffres ont fait l'objet d'une publication imprimée en 2021. L'édition 2022 de l'annuaire statistique, publiée à la fin de l'année 2021 comprenait un chapitre spécifique avec des chiffres liés à COVID-19. Les autres diffusions telles que la publication trimestrielle Conjoncture fribourgeoise, basée notamment sur l'enquête conjoncturelle du KOF cofinancée par le canton de Fribourg, ou encore les actualisations sur les prénoms et patronymes sont diffusées exclusivement sous forme électronique.

Des infographies diffusées à un rythme bimestriel synthétisent les résultats principaux sur une thématique particulière et le SStat présente depuis 2019, une fois par semaine, une brève information sur le site et les réseaux sociaux.

Depuis 2019, le SStat publie annuellement des scénarios démographiques par districts, ainsi qu'un outil paramétrable permettant de simuler des scénarios en fonction des propres hypothèses de l'utilisateur en matière de migrations.

Le SStat procède à la mise à jour des données du Cercle Indicateurs concernant le canton de Fribourg. Ce système d'indicateurs issu de la collaboration entre la plupart des cantons, l'Office fédéral du développement territorial et l'Office fédéral de la statistique fournit une batterie d'indicateurs concernant les différents aspects du développement durable.

Le SStat travaille à la refonte de son système de diffusion de masse (2,8 millions de données) sur le web, la solution actuelle n'étant plus adaptée au nouveau site de l'Etat et aux attentes des utilisateurs de smartphones. Pour cela, et aussi pour automatiser la diffusion des données une demande a été faite en fin d'année 2021 auprès du SITel pour la mise en place d'une nouvelle plateforme de diffusion de type Open Government Data (OGD).

Enfin, de nombreux résultats et exploitations spécifiques de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 500 par année) qui parviennent au SStat par formulaire, par courriel ou par téléphone, en provenance des milieux politiques et économiques, de la recherche scientifique, des médias ou de particuliers. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, du tourisme, du logement et immobilier, etc.).

7.1.4 Conseils

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale ou d'autres entités dans le cadre de travaux à caractère statistique.

7.2 Projets et événements particuliers

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité des systèmes avec le registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. Depuis 2019, le SStat est très fortement impliqué dans le développement du projet de référentiels transversaux de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie. Le SStat soutient en outre la mise en place de l'Observatoire du logement et de l'immobilier par la mise à disposition des données qui lui sont nécessaires et par l'appariement des différentes sources dans le respect des exigences de la protection des données. Le SStat collabore depuis fin 2021 au programme de transformation SAP dirigé par le Service informatique et des télécommunications (SITel) dans la cadre d'un projet visant à développer l'utilisation d'outils de type Business Intelligence (BI) au sein de l'Etat. Dans le cadre du rapport sur la situation sociale et la pauvreté diffusé par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le SStat aurait dû procéder seul à la préparation et à l'analyse

des données fournies par le Service cantonal des contributions (SCC). Face à la très grande complexité de ce dossier, d'entente avec le SASoc et le SCC, les travaux préparatoires et d'analyses se poursuivront en 2022 avec le soutien du SCC pour assurer le transfert de connaissances.

En complément aux statistiques proposées par la page officielle de l'Etat, le Service de la Statistique (SStat) maintient une page dédiée à la Covid-19. De plus, avec l'arrivée des chiffres provisoires sur l'évolution démographique des cantons en 2020, une première exploration des effets de la pandémie sur la démographie de notre canton a pu être réalisée et diffusée sous forme d'actualité au printemps 2021.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le Service de la statistique est actif au sein de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT).

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte concernant notamment l'indépendance, l'objectivité, la protection des données et le professionnalisme. Dans le but de faciliter les échanges de données statistiques de base et d'assurer une protection optimale des données individuelles, le SStat avait contribué à l'élaboration d'un contrat-cadre avec l'Office fédéral de la statistique, lequel est assorti d'un règlement interne de traitement des données. Ce nouveau dispositif sera signé et entrera en vigueur en 2022.

8 Service du logement (SLog)

Responsable : Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1er juin 2021, 2853 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg selon la statistique émise par l'office fédéral de la statistique sur la base des données fournies par les communes, soit 74 unités de moins que l'année précédente mais néanmoins 625 de plus qu'il y a 3 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,89 % en 2020 à 1,80 % en 2021.

Le taux de logements vacants varie d'un district à l'autre et a tendance globalement à se stabiliser. Il se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Canton	1,83 %	1,89 %	1,80 %
Sarine	1,81 %	2,05 %	2,03 %
Glâne	2,26 %	2,92 %	2,30 %
Gruyère	2,04 %	1,66 %	1,50 %
Broye	1,88 %	2,01 %	2,05 %
Veveyse	1,02 %	1,08 %	0,85 %
Singine	1,78 %	1,63 %	1,69 %
Lac	1,66 %	1,77 %	1,71 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2019	2020	2021
1 et 2 pièces	26,8 %	25,4 %	29,8 %
3 pièces	36,1 %	37,4 %	33,7 %
4 pièces	26,5 %	27 %	26,7 %
5 pièces et plus	10,5 %	10,2 %	9,8 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 90,9 % (90,7 % en 2020 et 86,2 % 2019) sont à louer et 9,1 % (9,3 % en 2020 et 13,8 % en 2019) sont à vendre en 2021.

Les appartements de 1 et 2 pièces représentent 10 % du total des logements vacants à vendre. Par contre, les appartements de 5 pièces et plus représentent 41 % des logements vacants à vendre.

Les chiffres fournis par l'OFS diffèrent assez fortement de ceux fournis par l'Observatoire logement et immobilier mis en place par la Haute école de gestion (HEG) de la HES-SO. A noter que ces chiffres ne sont pas directement comparables mais fournissent, au travers de l'Observatoire et selon les professionnels de l'immobilier, des informations plus en adéquation avec la réalité immobilière du canton. Les 2 principales communes du canton, soit Fribourg et Bulle, disposent des chiffres de l'Observatoire.

La proportion des logements vacants (OFS) et des logements sans contrat de bail (Observatoire) est la suivante :

	OFS 1.6.2021	Observatoire 30.06.2021
Fribourg	2,26 %	3,46 %
Bulle	1,84 %	5,6 %

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > 67 promesses de subventions, débouchant sur la signature de 41 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 14 % par an ;
- > paiements des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 302 857 francs en 2021 (contre 755 308 francs en 2020 et 1 827 066 francs en 2019) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 136 143 francs en 2021 (contre 324 355 francs en 2020 et 887 149 francs en 2019) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 580 886 francs en 2021 (1 261 654 francs en 2020 et 2 777 407 francs en 2019). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 5 491 622 francs à 1 019 886 francs entre 2019 et 2021 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 374 logements à fin 2021 (551 à fin 2020 et 1357 à fin 2019) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées ;
- > contrôle pour le compte de l'Office fédéral du logement (OFL) de 22 % des loyers, soit 82 loyers sur 374 afin de vérifier si les propriétaires et régies ne facturent pas un loyer dépassant le plan des loyers.

Par ailleurs, le Service est depuis quelques années de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, que ce soit du côté des régies, des locataires, et des communes. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2020, 1 immeuble a fait l'objet d'un remboursement de subventions qui se sont élevées à 15 300 francs (17 890 francs en 2020 et 14 700 francs en 2019). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2021, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2021, le Service a été saisi de 3 demandes ou de radiation de charges. Le Service a collaboré à plusieurs reprises avec la Commission pour l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger dans le cadre de revente de biens et du respect des plans des loyers.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission dispose d'un groupe de travail technique qui peut être amené à effectuer diverses analyses.

Compte tenu de la crise COVID et de la situation globale en matière de logement, la commission n'a pas siégé en 2021.

8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement (OFL) pour un échange de vues. Cette réunion a eu lieu en novembre 2021 à Genève, avec comme point d'orgue la visite des diverses gares du CEVA (ligne ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) ainsi que les aménagements immobiliers suite à la construction de ces dernières.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi n'a été saisie d'aucun recours en 2021 en matière de logement.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide indirecte aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui sont principalement des coopératives d'habitations et des fondations. Elle remplace la LCAP, et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Les MOUP peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL).

Le Service a appuyé plusieurs MOUP et communes dans le cadre de la connaissance des outils de la LOG. Diverses demandes de prêts ont été faites par des MOUP existants ou nouveaux, et ont permis de parfaire les financements de

nouveaux projets ou la rénovation d'immeubles existants. Plusieurs MOUP ont augmenté leur parc immobilier par des acquisitions.

Le Service participe activement au développement de l'association fribourgeoise des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, nouvelle association créée en novembre 2019. L'émergence de cette association est un point très positif en matière de création d'immeubles à loyers abordables.

8.1.10 Forum du logement

Le service du logement a été la principale cheville ouvrière du 4^{ème} forum du logement qui s'est déroulé le 1^{er} octobre 2021 en présence de 150 personnes. Cette manifestation, réalisée conjointement par 4 services de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), de la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), a traité notamment de la thématique du logement des seniors, les thèmes étant regroupés autour de la question : Faut-il changer de logement ou changer son logement ? L'édition 2021 a permis un intéressant mélange entre les présentations académiques de divers professeurs de la HES-SO et celles de professionnels aguerris.

8.1.11 Observatoire du logement et de l'immobilier

Le Service participe de plein pied à la mise en place de l'Observatoire du logement et immobilier en tant que membre actif du comité de pilotage de l'observatoire. De nombreuses séances ont été organisées, tant sur des aspects organisationnels que juridiques, afin de permettre la parution des chiffres pour le pilote « ville de Fribourg ». Les chiffres pour la ville de Bulle ont été publiés à fin 2021 et il est à noter un fort intérêt pour l'Observatoire, tant par l'Office fédéral du logement que par l'Office fédéral de la statistique qui est chargé notamment de publier la statistique sur le taux de logements vacants. Plusieurs autres régions vont faire l'objet d'une statistique via l'Observatoire à partir de 2022.

Le projet se démarque des autres observatoires par la collecte de données directement auprès des régies immobilières. Ces dernières sont très actives et permettent de fournir des données représentatives du marché immobilier, avec un degré de précision permettant d'avoir des informations au niveau des quartiers. Le but de l'observatoire est de couvrir à terme une part suffisamment représentative de logements pour tout le canton afin de fournir des informations précises aux acteurs de l'immobilier

Le Service continuera son étroite collaboration avec l'observatoire.

8.1.12 Politique d'information

Le Service travaille également avec d'autres services de l'Etat afin d'intégrer le logement dans les discussions et stratégies transversales. Il participe à divers groupes de travail et plateformes ayant un lien avec le logement. Il continue d'avoir de fréquents contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations.

8.1.13 Crise du coronavirus COVID-19 / SLOG

A l'instar de 2020, le Service du logement a mis, en 2021, l'intégralité de son effectif à disposition du Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi afin de gérer les diverses aides en lien avec la pandémie. Pour 2021, le Service comptait 3 collaborateurs et 4 étudiants qui ont été actifs pour l'aide ordinaire au cas de rigueur, soit les entreprises ayant perdu plus de 40 % de leur chiffre d'affaires par rapport aux montants 2018/2019. Cette aide a été formalisée par une base juridique sous la forme d'une ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien au cas de rigueur (OMECR). Le Service a travaillé en étroite collaboration avec 5 fiduciaires de la place de Fribourg, afin de permettre le traitement de plus de 600 demandes d'aides. Les décisions n'ont fait l'objet que de 2 recours, tous deux rejetés. Le Service a également été chargé de formaliser les contrôles et les factures des diverses aides à la Confédération afin de récupérer les aides fédérales promises selon l'ordonnance concernant les mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises en lien avec l'épidémie de COVID 19.

La gestion des aides liées au COVID-19 a représenté une part prépondérante de l'activité du Service durant l'année 2021.

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9250, ce qui correspond à une augmentation de 1 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Les offres de préparation à la formation professionnelle accusent une petite baisse de leurs effectifs (-1,5 %), ce qui n'a cependant pas d'influence négative sur le résultat global. La formation professionnelle initiale enregistre à nouveau une augmentation des effectifs, sauf pour la catégorie des candidats selon les art. 31 et 32 OFPr (-5,5 %). En revanche, les effectifs des auditeurs à la maturité professionnelle à plein-temps MP2 sont en augmentation de 10,4 %. Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant actuellement des apprentis est en légère diminution par rapport à 2020 et se situe à 2336. Pour rappel, le quota de ces entreprises formatrices avait connu un pic de 2501 en 2013.

Le Service s'est prononcé sur 28 enquêtes et procédures d'audition concernant les projets de révision des ordonnances et des plans de formation, soumis par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Les partenaires du Service sont régulièrement informés grâce à l'envoi de Newsletters. En 2021, une Newsletter a été envoyée, tous les deux mois, à plus de 5000 acteurs de la formation professionnelle. Ces Newsletters ont permis d'approcher rapidement les partenaires afin de les rendre attentifs aux dernières communications du Service.

En début d'année, plusieurs cours pour nouveaux formateurs en entreprise ont à nouveau dû être annulés en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19. Il s'agissait principalement de cours débutant à la mi-janvier et en février. Trois des cours organisés pour les alémaniques ont pu être donnés. Pour ce qui est des cours en français, 7 cours sur 22 se sont déroulés normalement. Tous les cours annulés, à l'exception d'un seul, ont pu être remplacés durant l'automne. Malgré tout, les évaluations desdits cours dispensés ont été positives dans l'ensemble et les mesures sanitaires contraignantes, notamment le port du masque durant toute la durée des cours, ont été bien acceptées.

Le Service a pris part, le 5 mai, à la 13^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Cette année, 28 radios régionales ont émis dans une vingtaine de cantons ainsi que dans la Principauté du Liechtenstein. Pour le canton de Fribourg, le Service peut compter sur la collaboration de Radio Fribourg et de Radio Freiburg pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée. En 2021, l'accent a été mis sur la situation des places d'apprentissage durant la pandémie et sur le processus de choix d'une profession.

En raison de la pandémie de coronavirus, les prochains championnats des métiers SwissSkills auront lieu à l'automne 2022. Cependant, plusieurs jeunes professionnels ont eu la possibilité de prouver leur savoir-faire lors des SwissSkills Championships 2021 qui ont eu lieu durant l'année. Les couleurs du canton de Fribourg ont été brillamment défendues avec, au total, 9 médailles remportées (or, argent et bronze). Qualifiés pour les finales, trois Fribourgeois (un constructeur métallique CFC, un mécatronicien d'automobiles CFC et un calorifugeur-tôlier CFC) ont décroché une médaille d'or. Quatre médailles d'argent ont été remises à : un médiamaticien CFC, un projeteur en technique du bâtiment chauffage CFC, un électronicien CFC ainsi qu'à un installateur en chauffage CFC. Enfin, deux jeunes professionnels, une médiamaticienne CFC et un cuisinier CFC, ont également fait honneur au canton en remportant une médaille de bronze. La Suisse sera représentée par deux Fribourgeois lors des WorldSkills qui se dérouleront du 12 au 17 octobre 2022 à Shanghai. Ce sont les professions de mécatronicien d'automobiles et de soudeur qui seront défendues par ces deux anciens apprentis fribourgeois.

Grâce au soutien financier de Movetia, agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité, le Service a pu lancer le programme #FriReadyGo. Ce dernier permet aux futurs détenteurs d'un CFC, d'une AFP ou d'une maturité professionnelle de partir en Europe au terme de leur formation afin de réaliser un stage. En 2021 et

malgré la crise sanitaire, environ 15 jeunes ont eu l'opportunité de démarrer un stage professionnel de 3 à 12 mois en Allemagne, aux Pays-Bas, en Irlande du Nord et en France.

Les séances ordinaires de la Commission de la formation professionnelle (CFP) se sont déroulées le 5 mai, en vidéoconférence, et le 6 décembre, en présentiel. La CFP a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a dès lors procédé à la nomination de membres de commissions d'apprentissage (CA), destinés à remplacer des membres démissionnaires ou à compléter des CA, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes et le budget du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), selon le préavis émis par le comité de pilotage du CPI, composé de membres de la commission. En outre, la CFP s'est réunie le 18 novembre dernier en séance extraordinaire consacrée à la dernière lecture de la révision partielle des bases légales de la formation professionnelle.

9.2 Evénements particuliers

9.2.1 Validation des acquis de l'expérience (VAE)

7 candidats ont obtenu leur CFC par le biais de la validation des acquis de l'expérience. Ces personnes proviennent des professions suivantes : informaticien CFC (2), assistant socio-éducatif CFC (4), assistant en soins et santé communautaire CFC (1), employé de commerce CFC (2).

9.2.2 Préapprentissage d'intégration (PAI)

La troisième volée du PAI se termine avec 11 contrats de préapprentissage d'intégration.

Au début de l'année scolaire 2021/22, 12 personnes ont commencé leur PAI dans les champs professionnels de l'alimentation, du commerce de détail et de l'hôtellerie. L'EPAI et l'EPC dispensent l'enseignement à ces jeunes. Ce sont une petite dizaine d'entreprises qui accueillent cette année ces personnes en formation.

A l'automne 2020, un projet d'extension du PAI avait été transmis pour évaluation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Désormais, le PAI peut accueillir des personnes issues de la migration, qu'elles soient dans des procédures d'asile ou non. Cette extension offre la possibilité aux migrants européens et de pays tiers n'ayant pas les compétences linguistiques nécessaires pour une formation de participer au programme. De plus, la quatrième volée voit l'apparition d'une nouvelle spécialisation : dans la construction. Ce domaine a été mis en place avec l'appui de l'Union patronale fribourgeoise et de l'Association professionnelle « enveloppe des édifices ». La collaboration se poursuit avec d'autres associations, afin d'étendre les domaines professionnels du PAI.

9.2.3 Procédures de qualification 2021

Plus de 2300 titres (CFC, AFP et maturité professionnelle) ont été délivrés cette année. Malgré cette 2^e année particulière, les chiffres démontrent que les partenaires de la formation professionnelle ont tout mis en œuvre pour mener les jeunes professionnels à la réussite. La quasi-totalité des examens s'est déroulée selon le processus légal. Comme l'année précédente, les quatre cérémonies de remise des titres ont été remplacées par le site « remisestitres.fr.ch », sur lequel sont publiés le discours officiel ainsi qu'une vidéo d'un invité-surprise. Les lauréats ont pu partager des photos de leur propre « remise du titre ».

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation	
	2020	2021
Maturité professionnelle post CFC (MP2)	376	415

	Personnes en formation	
Formation professionnelle initiale 2-3-4 ans (AFP et CFC), y comprise maturité professionnelle intégrée (MP1)	7681	7802
Auditeurs	398	376
Préapprentissage	73	89
Cours préparatoire (SeMo)	445	438
Cours d'intégration	149	130
Total	9122	9250

	Certificats et attestations délivrés	
	2020	2021
Maturité professionnelle MP1 et MP2	549	536
Formation professionnelle initiale 2-3-4 ans (AFP et CFC), y compris auditeurs	2196	2050
Total	2745	2586

Commentaires :

Pour 2021, le taux de réussite est de 90,5 % (93,2 % en 2020).

1382 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 151 en écoles de métiers.

Il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 23 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 281 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2794	538	3332
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	941	280	1221
Ecole des Métiers Fribourg (EMF)	460	23	483
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1095	-	1095
Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	644	102	746
Ecole professionnelle en arts appliqués (eikon)	162	-	162
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	368	18	386
Total	6464	961	7425

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

En collaboration avec le Service, la direction de l'EPAI s'est engagée à mettre en application le concept de Sécurité et Santé au Travail (SST). Ponctuellement, des mesures concrètes ont été mises en place permettant de déclencher une prise de conscience des collaborateurs pour leur santé et leur sécurité. La récente campagne « prévention santé au bureau » est un exemple de sensibilisation pour son personnel administratif quant à l'ergonomie appliquée aux postes de travail informatisés.

2021 a marqué l'officialisation de l'enseignement numérique par la mise en place, en collaboration avec le CPI, de formations sur les outils M365. Chaque enseignant a pu, selon son niveau, se mettre à jour et acquérir, au minimum,

les compétences de base que la direction avait fixées. Dans cette continuité de numérisation de l'enseignement, un groupe de travail de transition numérique a vu le jour. Le but de ce groupe est le soutien aux enseignants par des rencontres informelles ou des ateliers proposant la mise en pratique d'outils pédagogiques en classe.

Les craintes du début de l'été concernant la rentrée scolaire 2021/22 et le nombre de contrats ne se sont heureusement pas réalisées, notamment au niveau des professions de la restauration qui ont enregistré un nombre de contrats signés stable, voire même en augmentation.

L'EPAI a été mise à contribution au printemps, lors de la fermeture des établissements de restauration, par une participation active au programme d'aide aux apprentis de la branche, qui ont pu suivre des cours de soutien. Ces actions ont été menées par l'ensemble des partenaires, dont le Service et l'association professionnelle concernée.

Ce partenariat a démontré une fois de plus l'importance de travailler ensemble pour le bien des personnes en formation.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Les formations bilingues au sein de l'EPC de Fribourg voient le nombre de participants en constante augmentation, à tel point que l'école a décidé d'organiser un nouveau CAS en enseignement bilingue avec 20 participants qui se terminera au printemps 2022. L'EPC affirme sa position en tant que centre de coordination pour les mobilités nationale et internationale par les projets d'échanges d'enseignants dans le cadre de la formation en enseignement bilingue et par la création du projet "commerce +". Nonobstant le coronavirus, 22 apprentis de 4 écoles différentes sont partis en août 2021 en stages professionnels d'une durée de 22 semaines chacun, en Irlande et en Allemagne. Le programme va s'élargir en 2022 avec désormais 7 écoles partenaires de toute la Romandie et avec un nombre grandissant de futurs participants. L'EPC de Fribourg se focalise désormais sur la future entrée en vigueur des nouvelles ordonnances de formation dans les domaines de la vente et du commerce avec la formation continue de l'intégralité de ses collaborateurs ainsi qu'une nouvelle organisation de ses dispositifs d'enseignement.

9.3.5 Ecole des Métiers Fribourg (EMF)

L'année scolaire 2020/21 a vu la création d'un groupe MITIC formant les enseignants aux outils numériques. Plusieurs formations internes ont été dispensées concernant l'usage de MS365.

Dans les salles de classes et les ateliers, des caméras et casques, permettant d'assurer l'enseignement à distance pour les personnes en formation en quarantaine tout en assurant l'enseignement présentiel pour ceux qui étaient sur site, ont été mis en place. Ceci a nécessité également la formation des enseignants, assurée par l'EMF. Cette expérience, bien que contraignante pour l'enseignant lorsqu'il donne son cours, s'est avérée bénéfique lors de la deuxième vague de l'automne. Les cours ont pu être maintenus pour tous et par tous.

Lors de l'année scolaire 2020/21, 4 maîtres professionnels ont fini de se former au premier module d'enseignement bilingue du CAS.

Cette rentrée scolaire enregistre une légère augmentation des effectifs, augmentation qui devrait se poursuivre dans les années futures, par, notamment, la création de la troisième classe d'informaticiens CFC. Les effectifs dans les autres filières métiers sont identiques à ceux de l'année 2020. Quant à ceux de la maturité professionnelle post-CFC (MP2) et des cours préparatoires, ils ont augmenté de 10 % environ.

En date du 28 mars, le Grand Conseil a accepté un décret pour le renouvellement du parc "machines" de sa filière de polymécaniciens CFC. Un dernier marché public est en cours de sélection pour remplacer le parc machine de tour conventionnel.

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Lors de la rentrée scolaire 2021/22, l'EPAC a accueilli 1095 apprentis et enregistre ainsi une diminution du nombre de personnes en formation dans certaines professions (coiffure notamment), mais une augmentation des gestionnaires du commerce de détail, des employés de commerce et des installateurs électriciens.

Comme l'année dernière, l'EPAC a organisé, pour l'ensemble de ses collaborateurs, des ateliers de formation pédagogiques. Ces ateliers sont dispensés par les pairs et chaque collaborateur peut s'y inscrire en fonction de ses besoins.

Grâce au projet de mobilité piloté par l'EPC, l'EPAC a pu offrir la possibilité aux apprentis employés de commerce de postuler pour le programme « commerce + ». 6 candidats ont été sélectionnés et partiront en 2022 pour 6 mois en Irlande et 6 mois en Allemagne. Quant à ceux qui ont déjà pu partir en 2021, les retours sont positifs.

En termes de numérisation, l'EPAC continue de promouvoir cette nouvelle manière de travailler et de collaborer, que ce soit au sein des équipes de collaborateurs ou avec les apprentis.

Toujours dans cette même ligne, l'EPAC a créé un partenariat avec le CEFF Artisanat de Moutier pour les cours théoriques de la formation de scieur de l'industrie du bois CFC. Effectivement, le système de formation adopté se fait en mode duplex. Ce dernier permet à une même classe de deux sites différents, Bulle et Moutier, de suivre l'enseignement donné par un seul enseignant. Pour cela, les deux salles de classe sont équipées d'un système de visioconférence ad hoc, adapté à l'enseignement. Cette solution pilote innovante constitue une première entre deux écoles de cantons différents.

Concernant le soutien pédagogique aux apprentis de l'école, l'EPAC a élargi ses horaires, notamment durant la pause de midi, afin de pouvoir offrir davantage de possibilités à ses jeunes. Quant au service de médiation, un nouveau visuel a été créé. Dans le cadre de ses différentes actions, les apprentis avaient, cette année, la possibilité de retisser des liens grâce à un arbre à messages. Ils pouvaient déposer librement des petits mots bienveillants, motivants et encourageants à l'attention de leurs camarades, de leurs amis, de l'école. L'idée de cette animation était de créer un espace de libre expression pour se soutenir les uns et les autres dans une période compliquée.

9.3.7 Ecole professionnelle santé-social (ESSG)

Les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance pour approcher pour la première fois la barre des 750 (746 contre 705 en 2020). Comme pour l'année 2020, cette croissance est liée non seulement à l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, mais aussi à l'ouverture de nouvelles formations à la rentrée 2019/20 : CFC d'assistant médical (1 classe par année) et diplôme d'éducateur de l'enfance ES (FRESEdE – 1 classe par année) d'une part, et, d'autre part, enseignement de culture générale modulaire en cours du soir pour adultes (2 classes pour la deuxième année consécutive).

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles offrant les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle. A côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant en soins et santé communautaire ASSC, en mode dual ou en école-stage ; CFC d'assistant socio-éducatif ASE, CFC d'assistant médical AM) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme d'ASSC ou d'ASE par la voie raccourcie (FoRa en 2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Ces dernières voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la section francophone.

Au niveau des projets, malgré l'annulation de certaines activités en raison de la situation sanitaire, il faut relever la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance de formation pour les ASE, la participation de l'Ecole à la journée « Futur en tous genres » ainsi que l'organisation d'un concert pour enfants en plein air par l'une des classes FRESEdE. Sur le plan numérique, les enseignants ont pu mettre à profit les expériences d'enseignement à distance de l'année précédente et renforcer leurs compétences en la matière.

Comme en 2020, les personnes en formation à l'ESSG, tout particulièrement les ASSC et les ASE, ont été fortement éprouvées par la crise sanitaire : nombre d'entre elles ont été directement confrontées à la maladie ou à la mort. Il faut saluer leur courage et leur endurance, car elles ont dû mener de front leur formation et leur quotidien professionnel, exigeant et éprouvant, physiquement aussi bien que psychiquement.

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués – eikon

En raison de la situation particulière vécue au sein de l'école professionnelle en arts appliqués (eikon), la direction ad interim de cette dernière a été assurée par des membres de la direction de l'EPAI, avec le soutien de la DEE et du Service.

Toutefois, comme chaque année, eikon a réalisé de magnifiques projets avec des partenaires reconnus. Aussi, une semaine thématique GreenWeek, qui avait pour but d'amener une réflexion écologique et de proposer des alternatives vertes dans le champ de la communication, a été organisée. Durant cette semaine, les élèves ont pu bénéficier de plusieurs workshops et de l'intervention de professionnels dans le domaine de l'écologie. Les personnes en formation ont également eu la chance de pouvoir participer au Climathon. Ce dernier avait pour but de s'impliquer pour le climat de manière 100 % digitale, quelle que soit la situation sanitaire.

Certains projets ont dû être adaptés en raison des restrictions sanitaires et les élèves, tout comme les enseignants, n'ont pas manqué d'ingéniosité. Ainsi, le festival « Immersive Sound – Changement de voie », en collaboration avec le Nouveau Monde, a créé l'élément central pour accueillir les visiteurs de ce musée audio. L'école est également et particulièrement fière de l'organisation de la Journée Portes Ouvertes 100 % online, avec trois diffusions en live présentant les formations dispensées. L'aide d'une modératrice a été bénéfique et les stagiaires ont pu ressentir l'adrénaline d'un direct. En très peu de temps, le site internet inside.eikon.ch a été créé afin de pouvoir mettre en avant l'école de manière plus artistique et de maximiser l'information pour les futurs candidats.

L'école a eu la chance d'avoir la visite et le soutien des différents médias du canton de Fribourg lors de ces événements.

Depuis le mois de septembre, l'école professionnelle en arts appliqués est présente sur un deuxième site géographique. En effet, la cellule dédiée aux stages « eikonlab » est maintenant installée à la route des Arsenaux 41 avec les élèves qui effectuent leur session de stage à eikon. Cette opportunité a permis à l'école une redistribution de ses locaux afin d'optimiser et d'améliorer l'enseignement professionnel.

9.3.9 Cours interentreprises (CIE)

3809 apprentis ont suivi les CIE dans le canton durant l'année scolaire 2020/21 et 1862 à l'extérieur du canton. 43 apprentis ont fréquenté ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

L'année 2021 a vu évoluer le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) sur plusieurs plans.

Son offre a connu un essor avec 170 nouvelles formations, en particulier dans le domaine des formations informatiques. Le portefeuille de clientèle a rencontré une croissance, notamment dans le secteur des entreprises. A noter qu'une nouvelle convention de partenariat a été signée avec la FPE-CIGA à Bulle, faisant du CPI leur partenaire de formation.

Plusieurs brevets/certificats fédéraux ont connu des changements de directives, voire une refonte complète, comme le brevet fédéral de formateur d'adulte. Un important travail de coordination et de développement a été mis en place avec les formateurs concernés.

Le recrutement d'une spécialiste en marketing et communication a permis de dynamiser de manière conséquente la présence du CPI sur les réseaux numériques et dans la presse. L'année 2021 a été dédiée à la définition de son identité de marque ainsi qu'à la création d'outils et de dispositifs de promotion et de communication. Le déploiement de ces éléments sera effectif durant le 1^{er} trimestre 2022.

Dans le domaine de la qualité, le CPI a passé avec succès ses audits de certification EduQua 2012, ISO 9001, ISO 21'001, devenant ainsi le seul centre de formation continue triplement certifié. Le CPI s'est également vu renouveler ses certifications en tant que centre examinateur fide et ECDL.

En 2021, un nouveau dispositif de formation a vu le jour. Fri start est une entreprise de pratique commerciale qui accueille des bénéficiaires de mesures AI (dont des apprentis CFC et AFP), des stagiaires, des apprentis de l'Etat en stage. En 2021, fri start a accueilli 36 participants, dont 14 apprentis.

Les dispositifs des Mesures du Marché du Travail (freetrading, frima, atelier TRE, SPE-deutsch, freewin) ont connu une pleine activité. La commande relative aux cours d'allemand pour les demandeurs d'emploi a quasi doublé par rapport à la commande initiale.

En termes d'investissements, l'ensemble du mobilier des salles et de la cafeteria du CPI a été renouvelé. Les écrans dans les salles de cours ont été remplacés. La majorité des collaborateurs disposent de bureaux ergonomiques.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

A la suite de la fermeture de la BAM durant plus d'une année pour des travaux de réaménagement, la bibliothèque a réouvert ses guichets au printemps. Le service du matériel scolaire a intégré les locaux de la bibliothèque, permettant ainsi de créer des synergies entre le personnel de ces deux services.

L'équipe de la BAM s'est renouvelée à la suite de départs durant l'été. L'engagement d'un libraire et d'une logisticienne permettent d'apporter de l'expérience et des compétences au service du matériel scolaire. Les statistiques de prêts et de nouvelles acquisitions seront reprises en 2022 et communiquées lors du prochain rapport d'activité.

Durant cette année, la bibliothèque de l'EPAC a été fréquentée par 4730 usagers.

Nouveauté dès la rentrée : les visites pour les 23 classes de 1^{re} année ont été organisées sous forme d'Escape Game. 844 lecteurs, dont 109 nouveaux inscrits, ont emprunté 1477 documents et 13 e-books e-bibliomedia. La bibliothèque a fait l'acquisition de 381 nouveaux documents et indexé 86 articles de revues. Les collections ont été mises en valeur à l'occasion d'une dizaine d'expositions thématiques en lien avec des événements au sein de l'EPAC ou en fonction de l'actualité.

Une équipe de vaccination mobile a investi les locaux durant 4 jours afin de donner la possibilité à ceux qui le désiraient de se faire vacciner.

Les horaires d'ouverture ont été prolongés et la bibliothèque est désormais ouverte de 8 à 17 heures non-stop, ceci permettant un service optimal pour les apprentis et enseignants.

Concernant le matériel scolaire, la distribution et la facturation ont été gérées par le personnel de la bibliothèque pour près de 800 apprentis.

9.4 Association du Centre professionnel cantonal (ACPC)

Le 5 mai ont eu lieu les premiers CIE des professions de plâtrier/peintre CFC, de maçon CFC et de carreleur CFC dans la nouvelle halle de Courtaman. Certains examens finaux ont pu également être réalisés à cet endroit. Le bâtiment, sis à la Route de la Prairie à Fribourg, a ainsi été libéré en partie et sera réaffecté en fonction des besoins et demandes des associations professionnelles. L'inauguration du bâtiment de Courtaman, prévue initialement en septembre de cette année et repoussée pour des raisons en lien avec la crise sanitaire, est d'ores et déjà fixée au 2 septembre 2022. La réalisation de ce projet affiche un coût final de construction inférieur à celui annoncé initialement.

Quant au projet de construction de Villaz-St-Pierre, destiné à accueillir les CIE des autres professions, il a été mis à l'enquête publique le 23 avril 2021. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin, l'ACPC a validé le montant de l'investissement global estimé à 84'544'700 francs. Le financement dudit projet provient des cotisations des membres de l'ACPC, des fonds propres dédiés aux nouvelles constructions ainsi que d'un prêt bancaire.

Un comité de pilotage (COPIL), composé d'un représentant de l'Etat, de deux représentants de l'Association des communes fribourgeoises, d'un représentant de l'Union patronale du canton de Fribourg et de deux représentants de l'ACPC, a été mis en place afin de piloter le projet dans ses phases stratégiques, financières et décisionnelles.

La signature du contrat d'entreprise totale entre l'ACPC et la Société Implenia SA a eu lieu le 15 juillet. Le permis de construire a été délivré le 16 novembre, pour une entrée en force le 17 décembre. Les travaux de construction devraient débuter dans le courant du mois de janvier 2022. Un concours artistique a été publié le 9 décembre dont le vernissage est prévu pour le mois de juin prochain.

L'entrée en jouissance des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024/25.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Activités

Pour la HES-SO Fribourg | Freiburg (HES-SO//FR) et ses quatre hautes écoles, 2021 s'inscrit, pour la deuxième année consécutive, sous le signe de la crise de la COVID-19.

D'une part, il a fallu gérer la crise sur le long terme, notamment :

- > avec la mise en œuvre de l'enseignement à distance pour le semestre de printemps, avec le retour à l'enseignement présentiel pour le semestre d'automne dans le respect de l'ordonnance fédérale et de l'ordonnance cantonale,
- > en offrant aux étudiant-e-s comme au personnel des séances de vaccination sur les différents sites de la HES-SO//FR,
- > en offrant des tests poolés hebdomadaires aux étudiant-e-s afin de palier à la fin de la gratuité des tests PCR et
- > en assurant une communication la plus cohérente et bienveillante possible afin de rassurer chacune et chacun.

D'autre part, il a fallu poursuivre nos missions dans la continuité de la mise en œuvre de la loi, de la vision et de la stratégie de la HES-SO//FR, afin d'assurer et de développer nos missions et d'honorer le mandat de prestations auprès de la HES-SO.

Finalement, 2021 marque la fin de la période stratégique 2017-2020 et le début de la nouvelle période stratégique 2021-2024 marquée par la signature le 2 juillet 2021 du mandat de prestations entre la HES-SO et la HES-SO//FR pour ladite période.

Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par le canton de Fribourg.

Les quatre hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HEIA-FR) ;
- > Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) ;
- > Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) ;
- > Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR).

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle ainsi que sur leur site Internet respectif.

10.2 Organes

10.2.1 Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises. Lors de sa séance à distance du 4 mai 2021, le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance :

- > de la situation COVID-19 et mesures en vigueur au sein de la HES-SO//FR ;
- > de l'enquête de satisfaction 2020 auprès des étudiant-e-s ;
- > des comptes 2020 de la HES-SO//FR ;
- > du modèle financier HES 2022-2024 ;
- > du rapport d'accréditation AAQ (Agence d'accréditation et d'assurance qualité) ;

- > de diverses informations des directrice et directeurs des 4 hautes écoles ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

Lors de sa séance du 14.09.2021 en présentiel, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale des points suivants :

- > situation à la rentrée académique du 20 septembre 2021 ;
- > présentation du budget 2022 HES-SO//FR ;
- > des résultats de l'enquête de satisfaction 2021 du personnel ;
- > de diverses informations des directrice et directeurs des 4 hautes écoles ;
- > de divers points présentés par le Conseil Représentatif HES-SO//FR.

10.2.2 Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le Comité de direction de la HES-SO//FR est composé de :

- > M. Jacques Genoud, directeur général HES-SO//FR ;
- > M. Jean-Nicolas Aebischer, directeur HEIA-FR ;
- > M. Rico Baldegger, directeur HEG-FR ;
- > M. Joël Gapany, directeur HETS-FR ;
- > Mme Nataly Viens Python, directrice HEdS-FR.

Le Comité de direction HES-SO//FR s'est réuni neuf fois en 2021. En outre, en mars 2021, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général (en visio-conférence). Ce séminaire avait pour thème principal « Au quotidien, conduire le long terme d'une HES (haute école spécialisée) et répondre aux attentes de nos partenaires ».

L'issue de ce séminaire a permis à la HES-SO//FR de définir les points clé suivants : identifier les attentes de nos partenaires et parties prenantes que sont les étudiant-e-s, la société, le monde politique et économique, l'industrie et le tissu socio-sanitaire ; de conduire une HES au quotidien sur le long terme en déclinant les objectifs du Comité de direction de la HES-SO//FR sur la base du plan d'intention cantonal et du nouveau mandat de prestations pour la période 2021-2024.

Le Comité de direction de la HES-SO//FR a été grandement sollicité durant la crise COVID-19. Courant 2021, le Comité de direction s'est réuni plus de 20 fois à la séance Heure Fixe (HF) afin de gérer la crise.

10.2.3 Conseil représentatif (CR) du personnel et des étudiant-e-s de la HES-SO//FR

Courant 2021, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (collaborateur HEIA-FR), de Mme Nathalie Déchanet (professeur HEdS-FR), de M. Arganthaël Castella (collaborateur HEIA-FR) et de M. Loris Brancato Gómez (étudiant HETS-FR).

Au cours de l'année 2021, la direction générale de la HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont abordé et/ou collaboré notamment sur les dossiers suivants :

- > développement durable et Bilinguisme ;
- > gestion de la crise COVID-19 : impact pour le personnel et les étudiant-e-s ;
- > préavis du CR concernant : le code de conduite HES-SO//FR et les modifications légistiques en lien avec le fonds Ra&D des Hautes écoles de la HES-SO//FR.

10.3 Étudiant-e-s

Chiffres correspondant à l'année académique 2021 – 2022¹⁾

10.3.1 Nombre et évolution

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2021	Master délivrés en 2021

HEIA-FR								
Architecture	90	95	81			266	75	
Chimie	35	30	16			81	15	
Génie civil	29	49	38			116	31	
Informatique		31	39			70	36	
Informatique et systèmes de communication	75					75		
Télécommunications								
Réseau et sécurité		16	12			28	11	
Internet et communication		6	4			10	3	
Génie électrique	46	31				77		
Electronique			13			13	11	
Energie électrique			19			19	17	
Génie mécanique	70	47	53			170	42	
Total HEIA-FR	345	305	275			925	241	
Ecole technique de la construction	25	22	27			74	24	
Total ETC	25	22	27			74	24	
HEG-FR								
Economie d'entreprise (plein temps)	81	33	62			176	51	
Economie d'entreprise (en emploi)	82	68	88	89	47	374	78	14
Total HEG-FR	163	101	150	89	47	550	129	14
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	161	117	127	17		422	103	
Soins infirmiers EE								
Bsc Ostéopathie (plein temps)	31	29	29			89	33	
Msc Ostéopathie (temps partiel)					55	55		26
Total HEdS-FR	192	146	156	17	55	566	136	26
HETS-FR								
Travail social	129	109	130	22		390	100	
<i>Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des Hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.</i>								
Total HETS-FR	129	109	130	22		390	100	
Total HES-SO Fribourg	854	683	738	128	102	2'505	630	40

¹⁾selon les statistiques OFS, valeur au 15.10.2021

10.4 Évènements marquants

14.1.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à la conférence de presse « 125 ans de la HEIA-FR »

18.1.2021

Rencontre annuelle entre le Rectorat de l'Université de Fribourg et le Comité de direction de la HES-SO//FR (en visio-conférence)

27.1.2021

Participation de la DG HES-SO//FR au workshop bilinguisme de l'Etat de Fribourg

2+3.3.2021

Workshop stratégique HES-SO//FR annuel

30.3.2021

Comité directeur HES-SO//FR échange avec les responsables Ra&D de la FHNW (Fachhochschule Nordwestschweiz) sur le thème « Développement du personnel »

27+28.4.2021

Séance d'information DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel HES-SO//FR

4.5.2021

Kick-off – Stratégie agroalimentaire Fribourg

4.5.2021

1^{re} séance du Conseil HES-SO//FR

14.6.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à l'assemblée générale de CertX Corp.

15.07.2021

SEFRI – visite du bâtiment MOZAIK

20.08.2021

Kick-off – Cours Leadership@HES-SO//FR destiné à l'ensemble des cadres de la HES-SO//FR

3.9.2021

Grande retraite de la HES-SO dont le thème était : « PENSER LE TROISIÈME CYCLE HES-SO »

6.9.2021

Séance plénière de la Stratégie Agroalimentaire Fribourg

6.9.2021

Participation à l'assemblée générale de la CCIF

14.9.2021

2^{ème} séance du Conseil HES-SO//FR

20.9.2021

Rentrée académique 2021-2022 avec la diffusion de la vidéo « La HES-SO//FR s'engage pour la durabilité »

28.9.2021

Rencontre avec Nestlé, Christoph Hartmann, Head of Academic Alliances

8.10.2021

Visite de Christophe Penot, directeur de Michelin Recherche et Technique à Givisiez

12.11.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HEG-FR

15.11.2021

Participation de la DG HES-SO//FR au Dies Academicus de l'Université de Fribourg

8+9.11.2021

Séance d'information DG HES-SO//FR à l'ensemble du personnel HES-SO//FR

10.11.2021

Séance de synchronisation DEE DICS DSAS avec le Comité directeur de la HES-SO//FR

22.11.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HETS-FR

9.12.2020

Participation de la DG HES-SO//FR à la remise de diplômes de la HEdS-FR

10.12.2021

Participation de la DG HES-SO//FR à l'inauguration de la Haute école d'ingénierie Valais | Wallis

11 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions		Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de l'économie et de l'emploi		930.08	915.16	14.92
Administration centrale		81.08	81.37	-0.29
3500 / ETES	Secrétariat général	8.52	7.97	0.55
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	9.79	10.40	-0.61
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	16.25	16.40	-0.15
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	7.20	6.93	0.27
3535 / LOGE	Service du logement	1.87	1.85	0.02
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	24.55	23.94	0.61
3560 / STAT	Service de la statistique	7.90	8.88	-0.98
3565 / ENER	Service de l'énergie	5.00	5.00	
Secteur de l'enseignement		849.00	833.79	15.21
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	186.59	187.94	-1.35
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	66.47	59.64	6.83
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48.98	48.99	-0.01
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	35.24	34.15	1.09
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers Fribourg	78.28	73.82	4.46
3542.7 / EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	24.29	24.46	-0.17
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.74	7.92	-0.18
3559.1 / HEDG	Direction générale HES-SO//FR	9.64	8.64	1.00
3559.2 / HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	196.67	196.50	0.17
3559.3 / HEGE	Haute école de gestion	57.30	56.31	0.99
3559.4 / HEDS	Haute école de santé	84.81	82.89	1.92
3559.5 / HEDT	Haute école de travail social	52.99	52.53	0.46